

NOTICE

SUR

LA TRANSPORTATION

A LA GUYANE FRANÇAISE

ET A LA NOUVELLE-CALÉDONIE

PENDANT LES ANNÉES 1866 ET 1867.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

La première notice publiée sur la transportation donne l'exposé de la législation en vertu de laquelle ce service fonctionne. Cette législation n'a pas varié, et nous n'avons par conséquent à signaler que les résultats constatés depuis lors dans les deux colonies pénitentiaires.

Les faits principaux sont groupés et résumés dans des tableaux statistiques que l'on s'est efforcé de rendre aussi complets que possible.

Quelques observations d'ensemble et de détail permettront d'apprécier en toute connaissance de cause, la situation de l'œuvre laborieuse et délicate confiée aux soins du Département de la marine et des colonies.

GUYANE FRANÇAISE.

APERÇU GÉNÉRAL.

Bien que les statistiques jointes à la première notice s'arrêtassent généralement à la fin de 1865, on avait cru pouvoir, en vue de mieux éclairer l'opinion, parler de certains faits postérieurs à cette date, et notamment de l'emploi des bras des transportés à l'exploitation des bois de la Guyane pour les constructions navales, les chemins de fer et l'ébénisterie.

Le Département, qui espérait alors trouver dans cette exploitation un moyen de faire entrer les pénitenciers de la Guyane dans la voie de la production, hors de laquelle il n'y a pas de succès sérieux, ne se dissimulait pas toutefois que ce travail spécial pourrait jeter quelque trouble dans l'état sanitaire; mais il annonçait la résolution de ne pas laisser les choses s'aggraver.

Les renseignements qui lui parvenaient quelque temps après révélèrent, dans les chantiers forestiers, une situation fâcheuse : la mortalité s'était accrue rapidement.

D'autre part, une reconnaissance générale des territoires boisés de la Guyane, opérée, en vertu des ordres du Département, par un ingénieur de la marine, venait détruire les illusions que l'on s'était faites sur les richesses forestières de la colonie, en constatant que les bois durs y sont rares, qu'ils ne vivent pas en famille et qu'ils sont disséminés sur de vastes surfaces. De là des difficultés considérables pour l'abatage, l'extraction et le transport; de là aussi la nécessité de n'avoir que des abris provisoires, insuffisants pour protéger la santé de

l'ouvrier, et de donner aux chantiers des développements incompatibles avec une surveillance efficace.

Devant une pareille révélation qui enlevait à l'entreprise toute chance d'avantages économiques, et en accusait le danger, le Département n'hésita pas : il fit évacuer tous les chantiers placés dans de mauvaises conditions d'exploitation, ou dont l'insalubrité avait été reconnue.

Mais, comme le peu de succès des autres genres d'emploi de la main-d'œuvre avait été la cause première de la tentative faite du côté de la production forestière, le Département dut aviser, et, dans le courant de 1867, il décida que provisoirement la Guyane ne recevrait plus que les condamnés arabes, dont la constitution résiste au climat de la colonie, tandis que leur santé s'altère gravement sous l'influence des brusques changements de température qu'il faut subir pendant la traversée de France à la Nouvelle-Calédonie.

Comme conséquence de cette mesure, l'autorité locale fut invitée à concentrer de plus en plus les pénitenciers sur un petit nombre de points, à chercher des emplois de main-d'œuvre qui ne pussent pas jeter le trouble dans l'état sanitaire, et à diminuer dans la mesure du possible les dépenses administratives, afin de reporter plus de moyens financiers du côté de la Nouvelle-Calédonie.

L'œuvre n'a pas toutefois perdu tout intérêt à la Guyane. L'importance actuelle de l'effectif, qui ne s'élève pas à moins de 6,500 individus, celle des établissements fondés, les espérances mêmes que la richesse du sol peut justifier dans certaines parties du territoire, appellent encore une sérieuse attention.

ORGANISATION, TRAVAIL ET DISCIPLINE.

Au commencement de 1867, le pénitencier de Saint-Louis du Maroni avait été réuni sous la même administration que celui de Saint-Laurent, dont il est voisin; mais l'insuccès des concessionnaires établis à Saint-Louis conseillait une mesure plus radicale; l'établissement fut supprimé, et ses matériaux, ramenés à Saint-Laurent, y furent utilisés pour la construction de l'hôpital.

Plus tard, l'annexe de Saint-Jean du Maroni, où l'on avait vainement essayé d'établir des libérés astreints à *résidence temporaire*, et que le mauvais vouloir de ces individus semblait condamner à n'être pour l'administration qu'une dépense stérile, fut supprimée; son personnel fut en partie ramené sur les ateliers de la transportation et en partie autorisé à prendre des engagements de travail à Cayenne, soit avec les particuliers, soit avec les administrations publiques. Cette dernière combinaison présentait un véritable intérêt.

On avait cru trop longtemps que la libération ne changeait pas sensiblement la nature des obligations de l'administration envers les transportés; si ceux-ci y voyaient le droit de réclamer plus de liberté, ils n'entendaient pas en échange exonérer l'État du soin de les nourrir, de les vêtir et de les loger. D'un autre côté, les habitants de Cayenne avaient accepté avec trop de facilité cette opinion, que la présence des libérés dans l'île serait le signal de tous les désordres; il était résulté de là cette situation fâcheuse, que l'établissement des libérés, l'objectif principal de la transportation, ne faisait pas de progrès.

Le gouverneur essaya, avec l'assentiment du Département, de réagir contre ces idées : il imposa aux administrations publiques l'obligation d'employer des libérés, fixa leur salaire

et autorisa l'industrie particulière à les engager dans les mêmes conditions. La mesure, appliquée d'abord sur une petite échelle, prit bientôt de l'extension sans amener les dangers qu'on avait redoutés, et au mois d'avril dernier plus de trois cents libérés trouvaient à Cayenne l'emploi de leurs aptitudes et exonéraient l'État des frais de leur entretien. L'administration ne négligera rien pour développer cette expérience dans la mesure des ménagements exigés par les intérêts de la sûreté publique.

Outre la suppression de Saint-Jean, l'administration locale, découragée par l'inutilité des efforts tentés pour créer un établissement spécial d'élevage de bétail à la Pointe française, ordonna aussi la suppression de ce poste, et fit ramener tout le bétail au centre des groupes concessionnaires, entre lesquels il sera successivement réparti.

Ainsi le nombre des points occupés par la transportation a été réduit de trois depuis l'époque où a paru la première notice.

En ce qui regarde les travaux de construction destinés aux pénitenciers conservés, on dut renoncer à une partie des projets adoptés précédemment, dans l'hypothèse d'une extension progressive et soutenue de la transportation. Le casernement à terre des transportés actuellement placés sur les pontons en rade de Cayenne; l'achèvement des grandes citernes, qui sont d'une importance capitale pour la santé des hommes aux îles du Salut; l'achèvement de l'hôpital de Saint-Laurent, centre actuel de la colonisation; tels sont les ouvrages principaux que l'administration poursuit en ce moment, après en avoir réduit les proportions aux besoins réels de l'ordre de choses dans lequel on doit provisoirement se restreindre. Ces travaux sont exécutés à l'aide des bras des transportés et avec des matériaux dont la plupart sont produits par les ateliers pénitentiaires.

En dehors des travaux de construction, ceux qui sont d'une nature productive se sont trouvés, comme on l'a vu, entravés par les mécomptes de l'exploitation forestière. D'autre part, les ravages causés par les insectes et par l'extrême chaleur dans les plantations de café et de cacao ont rendu plus douteuse qu'auparavant la possibilité pour la transportation, de trouver à la Guyane les moyens de se suffire à elle-même. L'administration toutefois a voulu, avant de renoncer à tirer parti du sol, tenter de nouveaux essais, et, tout en continuant sur une très-petite échelle l'exploitation de quelques essences de bois propres à l'ébénisterie, elle a encouragé les plantations de cannes à sucre au Maroni, et le développement de la culture cotonnière, qu'elle avait commencé déjà avec succès à Kourou; elle y a ajouté la culture des légumes et la plantation des cocotiers et des orangers.

Pour favoriser la culture de la canne, à laquelle les concessionnaires paraissent vouloir surtout s'adonner, elle a fait établir à peu de frais au Maroni une usine empruntée à l'ancien pénitencier de Saint-Georges, et qui suffira aux premiers besoins. En cas de réussite, cette usine sera remplacée par un outillage plus perfectionné. Les produits de cette culture trouveront un placement facile, soit auprès des services publics de la colonie, soit dans le commerce d'exportation.

L'établissement de Kourou a augmenté ses cultures de coton, et le rendement de 1867, qui s'élève à environ 7,000 kilogrammes, égrené, a été envoyé en France pour être livré au commerce. Les superficies exploitées sur ce pénitencier s'élèvent déjà à 98 hectares.

Aux îles du Salut, on a maintenu les ateliers à fer et à bois, mais on a retiré les ateliers de confection pour les ramener à Cayenne, où ils sont l'objet d'une surveillance plus efficace.

A l'îlet la Mère, on a cherché à utiliser les hommes inva-

lides ou convalescents, en leur confiant des travaux faciles, notamment la préparation de la charpie pour les hôpitaux. A Cayenne, les libérés salariés sont venus prendre la place d'une partie des condamnés en cours de peine, et l'on a pu ainsi reporter de nouvelles forces sur les pénitenciers du Maroni pour activer les travaux d'utilité générale.

COLONISATION, CONCESSIONS.

La première notice a fait connaître que les installations de colons concessionnaires ont été surtout concentrées dans la région du Maroni; quelques-unes seulement ont été maintenues à Kourou.

Leurs progrès se sont trouvés ralentis en 1866 et pendant une grande partie de 1867, sous l'influence des faits qui arrêtaient l'essor de la transportation dans la voie des travaux productifs; poussés, par le désir de réaliser quelques ressources en argent et par l'insuccès de leurs cultures, à prendre part à l'exploitation forestière, les colons subirent les influences morbides de cette exploitation, et la recrudescence des maladies vint diminuer leur énergie déjà affaiblie par plus d'un obstacle. Il y avait, comme auparavant, une différence marquée entre les colons ruraux et les colons industriels; ces derniers prospéraient généralement et suffisaient à leurs besoins, pendant que les autres, visiblement découragés, hésitaient à pousser plus loin leurs efforts et venaient sans cesse réclamer l'aide de l'administration.

Cette situation anormale appelait l'attention de l'autorité supérieure. On reconnut qu'il y avait, entre les premiers travaux d'une installation et le jour de la réalisation, une distance trop considérable pour que le courage des colons pût la franchir, lors même que leur santé ne serait pas compromise;

que les travaux préliminaires étaient trop lourds pour des forces isolées; que, d'un autre côté, le peu qu'on avait conservé du système de travail collectif et solidaire primitivement suivi produisait encore un effet regrettable sur les hommes de bonne volonté. On se décida alors à diviser la tâche jusqu'alors imposée aux concessionnaires en deux parties, réservant l'une au travail pénitentiaire proprement dit, et l'autre au travail libre et individuel. Les ateliers exécutent les défrichements, le tracé des routes et l'édification des cases; puis le terrain et la case préparés sont remis à l'homme jugé digne d'être fait colon, moyennant l'engagement par lui d'exonérer l'État, dans un délai maximum de deux ans, de toute charge le concernant, lui ou sa famille.

On réintégra en même temps sur les pénitenciers les non-valeurs qui n'avaient cherché dans la concession qu'un moyen d'échapper à l'obligation d'un travail régulier. Cette dernière mesure explique comment la population des concessions, qui, d'après la précédente notice, était de 1,164 individus au 31 août 1866, était tombée à 1,033 au 31 décembre 1867. Il faut noter cependant que le nombre des ménages s'était élevé pendant la même période de 162 à 187, et que celui des enfants avait monté de 110 à 115.

Ce qui prouve d'ailleurs que la diminution du nombre des concessionnaires n'implique pas un amoindrissement de l'œuvre de colonisation, c'est que la valeur des produits des concessions, qui à la fin de 1865 ne dépassait pas 100,814 francs, était portée en 1867 à 206,777 francs, et que les surfaces cultivées, limitées à 780 hectares en 1866, atteignaient au 1^{er} avril dernier le chiffre de 1,041 hectares.

Un autre fait intéressant à citer est le changement constaté dans l'attitude des libérés astreints à *résidence perpétuelle* établis à Saint-Pierre du Maroni. Ces hommes, jusque-là généralement

réfractaires au travail, protestant par leur inertie contre les obligations que leur imposait la loi pénale, acceptent aujourd'hui leur situation, reconnaissent l'inutilité d'une espérance de rapatriement qu'ils avaient longtemps nourrie, et, cédant à l'influence d'un chef habile et énergique, se sont mis résolûment au travail.

Ce qui témoigne d'un changement heureux dans l'esprit des groupes qui habitent les bords du Maroni, c'est que les évactions avaient baissé de près de moitié en 1867.

En dehors de la situation économique se placent des renseignements qu'il est intéressant de faire connaître.

Aux bibliothèques, dont la fondation remonte au milieu de 1867, est venue s'ajouter comme complément naturel l'institution d'écoles pour les enfants des concessionnaires : une école pour les filles, une école pour les garçons. Dans le but de faire profiter le plus grand nombre possible d'enfants des bienfaits de l'enseignement, l'administration garde comme pensionnaires gratuits ceux dont les parents demeurent un peu loin dans la campagne. Les locaux affectés à l'enseignement sont entourés de terrains sur lesquels ces enfants sont exercés aux travaux agricoles.

Un médecin a, en outre, été spécialement affecté aux concessionnaires : les familles reçoivent maintenant à domicile des soins et des conseils qu'elles hésitaient souvent à venir chercher à l'hôpital ; elles peuvent désormais s'occuper du soin de leur santé sans abandonner la maison où les retiennent des sentiments que l'administration a tout intérêt à encourager.

La constitution et la multiplication des ménages ont été l'objet des mêmes efforts et de la même sollicitude. Les envois de femmes ont continué, et chaque courrier qui vient de la

Guyane apporte des demandes de pièces d'état civil, formées par des individus qui désirent contracter mariage.

D'autres intérêts se rapportant au même ordre d'idées ont été également l'objet de l'attention administrative. Constituer la famille est un point de départ essentiel sans doute, mais bientôt se manifeste le besoin de réunir toutes les familles par un lien d'intérêt commun, et de former pour ainsi dire une association chargée de pourvoir à tout ce qui peut être l'objet d'un usage collectif. L'administration fait à la Guyane un essai de ce genre. L'impôt des patentes a été établi sur les concessionnaires industriels, qui sont concentrés dans des villages, et les premiers produits de cet impôt vont être consacrés à la création d'un lavoir et d'un bain publics.

Une autre décision a institué une caisse des dépôts volontaires où les colons peuvent verser leurs économies, en attendant qu'elles atteignent un chiffre qui permette d'en faire l'emploi. Le dépôt et le retrait sont entièrement gratuits, et le Département espère même arriver à transformer l'institution en une sorte de caisse d'épargne productive d'intérêts. Les dépôts s'élevaient, au mois d'avril dernier, à 8,371 fr. 25 cent.

Enfin, comme le placement du libéré est toujours la principale préoccupation et en même temps le grand embarras de l'administration, et comme le désir de se rapprocher des grands centres de population est toujours très-vif chez le libéré, l'autorité locale, voulant faire tourner ce désir au profit de la moralisation du transporté, sans mettre en péril la sécurité publique, a décidé que ceux qui justifieraient de la possession d'un certain pécule et dont la conduite n'aurait donné lieu à aucun reproche pourraient être autorisés à fonder une industrie à Cayenne.

ÉTAT SANITAIRE.

La physionomie sanitaire des deux années 1866 et 1867 a déjà été indiquée. Quelques rapprochements compléteront ce que l'on a dit à cet égard.

Si la moyenne générale des décès s'élève de 5.2 qu'elle était en 1865, à 7.2 en 1866, et à 7.4 en 1867, il ne s'ensuit pas que la santé générale ait sensiblement empiré sur tous les établissements. L'insalubrité des chantiers de bois a lourdement pesé sur cette moyenne, et, sauf le Maroni, dont les concessionnaires se sont portés vers les exploitations forestières, sauf aussi l'îlet la Mère, dépôt des invalides et des malades évacués des chantiers, les autres pénitenciers sont restés à peu près dans la même situation qu'auparavant. Ainsi, aux îles du Salut, de 8.3 p. o/o de décès en 1865, on tombe à 7.7 en 1866 et à 5.7 en 1867; à Kourou, au lieu de 5.3 en 1865, on a 7.7 en 1866 et 5.4 en 1867; aux pénitenciers flottants, de 5.3 en 1865, on descend à 5.1 en 1866 et 4.6 en 1867. Enfin, parmi les transportés mis hors pénitenciers, la mortalité diminue de 6 p. o/o à 3.9 et 4.5.

Il y a là des chiffres rassurants, mais ils ne semblent pas permettre encore de ramener vers la Guyane un nouveau courant de transportation européenne.

Le Département continuera à observer avec une persévérante attention tous les faits qui pourraient conduire à la solution définitive de cette question. Il ne cesse pas d'ailleurs d'introduire dans le régime général de la transportation les améliorations dont l'expérience signale l'opportunité. La ration a été augmentée, le vêtement a été mieux approprié à l'hygiène du pays; on pousse activement l'achèvement des logements définitifs élevés sur patins; les deux principaux pavillons de

l'hôpital de Saint-Laurent sont terminés, et deux citernes, sur trois projetées, aux îles du Salut, sont en état de fournir une eau salubre aux transportés.

NOUVELLE-CALÉDONIE.

La suppression provisoire des convois de condamnés européens à destination de la Guyane devait avoir pour conséquence naturelle l'envoi de ces hommes à la Nouvelle-Calédonie. C'est effectivement sur cette colonie qu'ils ont été dirigés depuis 1867.

ORGANISATION, TRAVAIL ET DISCIPLINE.

On a déjà, dans la publication précédente, indiqué les bases générales de l'œuvre. On a dit que sur l'île Nou, en face de Nouméa, se trouvait le grand pénitencier, dépôt où les condamnés arrivants subissent un temps d'épreuve avant de passer sur la grande terre, dans des situations déterminées d'après leur conduite.

Le premier classement se fait à l'arrivée au dépôt, d'après le passé des hommes. Il y a quatre classes correspondant aux divers degrés qui peuvent séparer la bonne conduite de la mauvaise. Déjà, pendant le cours de cette première période, l'administration accorde certains adoucissements de peine qui varient selon que l'individu a été admis dans la 1^{re}, dans la 2^e ou dans la 3^e classe. Pour la 4^e classe, le régime disciplinaire est maintenu dans toute sa rigueur.

Au bout de l'année d'épreuve le classement est remanié, et, suivant les notes obtenues, celui qui est entré dans la 3^e classe

peut être inscrit dans la 1^{re}. Les quatre classes du dépôt correspondent à quatre genres de destination différents.

Les meilleurs sujets sont destinés à être envoyés sur un centre de colonisation agricole, où l'on accorde une concession provisoire de 2 hectares aux célibataires, de 4 aux gens mariés et de 6 à ceux qui ont plus de deux enfants. Les concessionnaires ont la faculté d'acquérir de nouvelles terres avec leurs économies. On leur avance les outils et les vivres jusqu'à la première récolte. Dans cette situation, ils jouissent d'une sorte de liberté relative, qui, tout en les relevant à leurs propres yeux, ajoute à leur activité naturelle l'excitant de la responsabilité.

Un premier groupe agricole a été établi sur la grande terre à Bouraie. Au 31 décembre 1867 il comptait 38 condamnés. Ce nombre a plus que doublé depuis.

Quant à l'emplacement choisi, l'administration avait à tenir compte de deux intérêts distincts. Elle devait maintenir à sa portée un élément de population qui réclame une active surveillance; mais elle ne pouvait, sous peine d'éveiller de vives susceptibilités, installer dès l'abord cet élément au sein de la population libre. On essaya de résoudre la difficulté en partageant la colonie entre la colonisation pénale et la colonisation libre. Le nord-ouest du territoire, depuis Ouray jusqu'à Bouraie et Kanala, fut plus spécialement affecté à la transportation; le sud et l'est furent réservés aux colons libres.

Le premier groupe agricole fut installé à Bouraie, localité confinant la limite nord du territoire affecté à la colonie pénale. L'individu installé dans sa concession subit un régime disciplinaire très-adouci; l'autorité surveille, conseille, protège et maintient la paix. Le directeur du groupe a une mission d'ordre et de conciliation. Son rôle participe à la fois de celui de juge de paix et de celui de maire de campagne.

Quand le concessionnaire retombe dans le mal, il est repris par la justice, s'il est libéré; ou réintégré au pénitencier, s'il est encore en cours de peine.

Ceux qui viennent après les hommes de la 1^{re} série passent à la ferme modèle de Yahoué, située au sud du territoire pénitentiaire. Ils y font un nouveau stage pénal en s'initiant aux pratiques de la vie agricole. Plus libres qu'à l'île Nou, mais moins qu'à Bouraie, ils sont dans une situation mixte où l'action disciplinaire se fait encore sérieusement sentir. En sortant de la ferme, s'ils n'ont pas démerité, ils entrent en concession, ou ils s'engagent chez les particuliers.

Dans ce dernier cas ils ont droit, outre l'entretien, à un salaire de 40 centimes par jour, dont 10 centimes peuvent leur être donnés immédiatement. Leur situation, au point de vue disciplinaire, a quelque analogie avec celle que crée en France, aux libérés, la surveillance de la haute police. Mais l'engagiste est tenu à une surveillance plus étroite, et doit rendre périodiquement compte à l'administration de la conduite de son engagé.

Quelques personnes ont exprimé la crainte que le contact des travailleurs condamnés ne fût de nature à effrayer et à éloigner les colons libres. L'expérience n'a pas justifié ces appréhensions. L'engagement étant absolument facultatif, le contact n'a lieu que dans la mesure qui convient aux colons. D'un autre côté, ceux-ci obtenant par ce moyen une main-d'œuvre à bon marché, font, comme leurs devanciers d'Australie, progresser rapidement leurs établissements en même temps qu'ils aident l'administration dans son œuvre de réhabilitation et de moralisation.

Les résultats témoignent d'ailleurs en faveur du système. Le nombre des travailleurs engagés, qui au milieu de 1867 n'était que de 28, s'était élevé à 64 au 31 décembre de la

même année et s'est encore accru depuis. Si l'accroissement n'est pas plus rapide, cela tient non pas aux répugnances de la population libre, mais à ce que les exigences des travaux d'installation ont obligé l'administration à retenir provisoirement sur les chantiers des hommes qui auraient pu, en raison de leur bonne conduite, être autorisés à travailler chez les particuliers. L'arrivée de nouveaux convois permettra de donner satisfaction aux deux intérêts.

Les condamnés qui, après l'année d'internement à l'île Nou, sont classés en troisième ligne, sont envoyés sur les ateliers des services publics ou continuent à travailler pour le compte de la direction pénitentiaire. Ils sont soumis à une discipline sévère, mais ils obtiennent déjà quelques adoucissements; ils acquièrent un pécule qui leur sert le jour où ils se sont rendus dignes de passer dans l'une des deux catégories supérieures. Ce sont eux qui composent la section des travaux publics et qui concourent, sous la direction des agents du génie et des ponts et chaussées, à la construction des édifices, des casernes, des hôpitaux et des routes.

Les incorrigibles, qui composent la 4^e classe, sont internés à Kanala (Napoléonville), où ils subissent le régime du bagne dans toute sa rigueur. Privés de toute liberté, de tout salaire, ils sont voués aux travaux les plus pénibles.

Au 31 décembre 1867, l'effectif de 967 transportés alors présents se répartissait de la manière suivante : 317 à la 1^{re} classe, 290 à la 2^e, 250 à la troisième, et 46 à la 4^e; 56 avaient mérité de passer à une classe supérieure et 42 avaient dû être renvoyés à la classe inférieure. La plus grande partie de ceux qui figurent dans les trois premières classes étaient encore, il est vrai, dans la période d'épreuve, mais ces chiffres indiquent néanmoins que le nombre de ceux sur lesquels on croit pouvoir fonder des espérances est assez élevé pour offrir

à l'œuvre de réhabilitation entreprise par l'administration des éléments sérieux de réussite.

Il y a peu de choses à dire encore de l'état de la production ; les constructions de cases et les défrichements doivent absorber naturellement les premiers efforts des concessionnaires. D'un autre côté, le grand pénitencier de l'île Nou, qui doit loger 2,000 hommes, sans compter le personnel libre, civil et militaire, a occupé jusqu'à présent la plupart des ouvriers condamnés. Le surplus des forces disponibles a été employé à d'autres travaux d'intérêt général, tels que construction de routes et exploitation de bois pour les services publics. Les bois de la Nouvelle-Calédonie ont quelque analogie avec ceux de l'Europe et peuvent être utilisés très-avantageusement pour la charpente.

En général, le travail est fait à la tâche. Ce qui est produit en supplément de la tâche est payé en supplément de vivres. La physionomie des ateliers est bonne, et la discipline s'y maintient facilement. Le nombre des punitions y est toujours sensiblement inférieur à celui de la Guyane.

Pendant cette première période, l'établissement des ménages n'a pu faire de progrès saillants. C'est seulement à dater du jour où le groupe de Bouraie a été fondé qu'il a été possible de s'occuper sérieusement de la constitution de la famille.

Dès l'abord on rencontra quelque répugnance de la part des femmes à venir rejoindre leurs maris dans une colonie si éloignée et si peu connue. Mais cette disposition d'esprit se modifie sensiblement aujourd'hui, et actuellement les demandes de passages de la part des femmes précèdent souvent de beaucoup l'époque où il est possible de les accueillir.

Au surplus, la constitution des familles, si favorable à la moralisation des condamnés, si utile au progrès de la coloni-

sation, fait l'objet des préoccupations constantes du Département, et dans un temps prochain on formera des convois de femmes comme on l'a fait pour la Guyane.

Les dispositions propres à compléter les moyens de moralisation n'ont pas été négligées. Aux bibliothèques fondées en 1867 on a ajouté des écoles. Deux instituteurs, dont l'un pour le pénitencier-dépôt, l'autre pour le village de Bouraie, ont été envoyés de la métropole.

Les règlements favorisent la formation des pécules qui doivent procurer l'instrument de travail au sortir de la période d'épreuve. Tout en faisant la part des encouragements à donner immédiatement pour soutenir le zèle des travailleurs, on s'occupe particulièrement de grossir le pécule réservé.

Le service de la surveillance a été réorganisé par décret du 30 janvier 1867 sur les mêmes bases qu'à la Guyane. La situation du surveillant, sensiblement améliorée, permettra plus de sévérité dans les choix, et l'on ne mettra plus en contact avec les condamnés que des hommes dont la conduite puisse servir d'exemple.

ÉTAT SANITAIRE.

La précédente notice accusait à la Nouvelle-Calédonie une situation sanitaire très-remarquable.

Cette situation s'est altérée en 1867, et la proportion des décès est montée de 1.80 à 4.20 p. 0/0. Mais ce chiffre n'en est pas moins encore inférieur à celui de la statistique correspondante des prisons et autres établissements de France. Il est bon d'ailleurs de préciser la cause de cet accroissement de mortalité.

S'il y a eu en 1867, après l'arrivée de plusieurs convois, une progression rapide des maladies et des décès, c'est que

ces convois contenaient un assez grand nombre d'Arabes, dont la santé ne put résister aux épreuves d'une longue traversée, et qui vinrent succomber dans la colonie. Il faut ajouter que l'épuisement de l'effectif du bague avait amené le tour d'embarquement de ceux dont les condamnations remontaient au delà de la loi de 1854, et qui avaient vieilli et s'étaient usés au bague; plusieurs d'entre eux eurent le même sort que les Arabes.

Averti par cette expérience, le Département de la Marine modifia les règles suivies pour la composition des convois. Jugeant que, si la loi ne faisait pas de distinction entre les hommes qu'elle atteint, le législateur n'avait du moins jamais eu l'intention d'interdire dans l'exécution de ses prescriptions les tempéraments qu'exige l'humanité, il décida, d'accord avec le Département de la Justice, que jusqu'à nouvel ordre les convois ne comprendraient plus d'hommes qui auraient dépassé quarante-cinq ans, ou que leur constitution rendrait impropres au travail de la colonisation; il décida en même temps, comme on l'a indiqué plus haut, que les Arabes seraient dorénavant dirigés sur la Guyane.

Quoi qu'il en soit, si l'on rapproche de la moyenne générale de 4.20 p. o/o accusée pour 1867 celle des décès constatés pendant la même année sur les 552 hommes arrivés antérieurement et qui n'est que de 1.8 p. o/o, il est difficile de ne pas conserver une confiance entière dans la salubrité de la colonie.

Disons encore que, dès le commencement de l'expérience, le Département avait entrevu la possibilité de ramener les dépenses de la Nouvelle-Calédonie au niveau de celles de la Guyane. Non-seulement cette espérance s'est réalisée, mais il se peut qu'elle soit bientôt dépassée, si le sol de la Nouvelle-Calédonie continue à fournir aux transportés un emploi utile

et fructueux de leurs bras. Le nombre de ceux qui pourront promptement pourvoir à leurs besoins semble devoir s'accroître bien plus rapidement qu'à la Guyane, et c'est la source la plus féconde et la plus désirable d'allégement pour les dépenses.

D'un autre côté, le coût de la ration se maintient au-dessous de celui de la Guyane, puisqu'il ne s'élève qu'à 80 centimes par jour au lieu de 92. Et cependant on s'est bien gardé d'aller trop précipitamment dans la voie des économies; le Département tient avant tout à ne rien faire qui puisse compromettre la bonne situation acquise, et il est certain que les recommandations qu'il a faites à cet égard seront complètement exécutées.

Nous ne terminerons pas sans signaler un fait qui semble être un indice de l'action réelle exercée par le régime de la transportation sur l'état moral des condamnés. Le Département de la Justice a constaté à plusieurs reprises, en examinant le travail annuel des grâces, que parmi les individus recommandés à la clémence impériale figuraient des hommes qui auparavant avaient été notés dans les prisons de France comme dangereux, incorrigibles et fatalement perdus.

En résumé, dans les deux colonies, la moralisation des condamnés fait des progrès réels.

A la Guyane, la transportation, éprouvée par les maladies et par les mécomptes de la production, est dans une situation qui conseille une grande prudence.

A la Nouvelle-Calédonie, les résultats acquis promettent d'espérer que la colonisation pénale pourra se développer avec des chances sérieuses de succès.

1870
The first of the year was a very dry one
and the crops were much injured
by the drought. The wheat was
very poor and the corn was
scarcely a crop. The stock
was also much injured by the
drought and the price of
meat was very low.

The second of the year was a
very wet one and the crops
were much injured by the
floods. The wheat was very
poor and the corn was
scarcely a crop. The stock
was also much injured by the
floods and the price of
meat was very low.

The third of the year was a
very dry one and the crops
were much injured by the
drought. The wheat was very
poor and the corn was
scarcely a crop. The stock
was also much injured by the
drought and the price of
meat was very low.

ANNEXES.

TABLEAUX STATISTIQUES.

GUYANE FRANÇAISE.

Mouvement de l'effectif transporté depuis 1852 jusqu'au 31 décembre 1867.

Depuis le début il a été transporté à la Guyane :

		HOMMES.	FEMMES.
Convois d'hommes comprenant.....	Forçats européens.....	14,055	
	Forçats coloniaux.....	236	
	Reclusionnaires coloniaux.....	443	
	Repris de justice.....	2,714	
	Politiques (affiliés aux sociétés secrètes).....	329	
Convois de femmes.....	Transportés volontaires.....	9	
	Provenant des maisons centrales.....	"	292
TOTAUX.....		17,786	292
18,078			
A retrancher :			
Libérés rapatriés.....	Forçats reclusionnaires.....	1,376	1,982
	Repris de justice.....	406	
	Politiques.....	157	
	{ Revenus en France.....	157	
	{ Partis pour l'étranger.....	24	
Décédés.....	Forçats partis pour l'étranger.....	6	7,626
	Repris de justice partis pour l'étranger.....	11	
	Volontaires.....	2	
	Maladies.....	7,303	
En résidence volontaire à la Guyane.....	Morts accidentelles.....	323	293
	Forçats libérés.....	191	
	Politiques amnistiés.....	16	
	Reclusionnaires.....	58	
Évadés ou disparus.....	Repris de justice.....	23	995
	Transportés volontaires.....	5	
		10,896	
Effectif au 31 décembre 1867.....		7,182	

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Mouvement du personnel transporté depuis 1864 jusqu'au 31 décembre 1867.

Nombre des forçats embarqués pour la Nouvelle-Calédonie depuis le début (janvier 1864 jusqu'au 31 décembre 1867).....			1,550		
En cours de traversée.....		500			
Décédés.....	{ Pendant les traversées..... 19 Par maladie dans la colonie..... 33 Morts accidentellement ou par supplices..... 9 }	61	583		
				Évadés ou disparus.....	10
				Rapatriés.....	1
Libérés astreints à résidence.....		11			
Transportés présents dans la colonie au 31 décembre 1867.....			<u>967</u>		

GUYANE FRANÇAISE.

Répartition des transportés au 31 décembre 1867.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES.			ILES DU SALUT.	ILET LA MÈRE.	KOUROU.	PÉNITENCIERS FLOTTANTS.	SAINT-LAURENT DU MARONI.	TRANSPORTÉS HORS PÉNITENCIERS.	TOTAL.
HOMMES.									
1 ^{re} catégorie..	Condamnés aux travaux forcés.....	Européens....	976	477	237	908	1,267	173	4,038
		Race noire....	38	20	163	67	13	"	301
2 ^e catégorie..	Condamnés à la reclu- sion.....	Race noire....	5	3	65	14	"	1	88
3 ^e catégorie..	1 ^{re} section. Transportés pour rupture de ban.	Européens....	458	10	18	5	512	4	1,007
		Race noire....	"	"	1	"	"	"	1
	2 ^e section. Transportés pour affiliation aux sociétés secrètes....	Européens....	1	"	"	"	"	"	1
		Race noire....	"	"	"	"	"	"	"
4 ^e catégorie..	1 ^{re} section. Libérés as- treints à la résidence.	Européens....	129	38	7	74	812	327	1,387
		Race noire....	6	"	1	2	11	51	71
	2 ^e section. Libérés non astreints à la rési- dence.....	Européens....	45	"	"	"	"	"	45
		Race noire....	4	"	"	"	"	"	4
Étrangers expulsés. — Européens.....			8	"	"	"	"	"	8
Transportés volontaires. — Européens.....			1	"	"	"	"	"	1
FEMMES.									
1 ^{re} catégorie..	Condamnées aux travaux forcés.....	Européennes..	"	"	2	"	118	"	120
		Race noire....	"	"	"	"	7	8	15
2 ^e catégorie..	Condamnées à la reclu- sion.....	Européennes..	1	"	"	"	13	"	14
		Race noire....	"	"	"	1	1	"	2
3 ^e catégorie..	1 ^{re} section.....	Européennes..	"	"	"	1	50	"	51
	1 ^{re} section. Libérées as- treintes à la résidence.	Européennes..	"	"	"	"	21	"	21
		Race noire....	"	"	"	"	1	6	7
4 ^e catégorie..	2 ^e section. Libérées non astreintes à la rési- dence.....	Européennes..	"	"	"	"	"	"	"
		Race noire....	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.....			1,672	548	494	1,072	2,826	570	7,182

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Répartition des transportés au 31 décembre 1867.

Ile Nou, pénitencier-dépôt.....	534
Napoléonville (Kanala), dépôt de correction.....	39
Bourail, colonisation pénale.....	38
Ferme modèle d'Yahoué.....	61
Engagés chez les colons.....	64
Route de la vallée des colons.....	92
Route de la vallée du sud.....	58
Baie de Prony (exploitation de bois).....	32
Direction d'artillerie.....	20
Pouébo (construction de postes).....	5
Jardin d'acclimatation.....	13
Hôpital militaire de Nouméa (infirmiers).....	2
Évadés ou disparus depuis moins de six mois.....	9
TOTAL.....	967

NOTA. — Il n'existe à la Nouvelle-Calédonie que des transportés de la 1^{re} catégorie. — Condamnés aux travaux forcés.

GUYANE FRANÇAISE.

État des fonctionnaires et agents employés sur les pénitenciers en 1867.

NATURE DES FONCTIONS.	CAYENNE. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	PÉNITENCIERS FLOTTANTS.	KOUROU.	ILES DU SALUT.	SAINTE-LAURENT DU MARONI.	ILET LA MÈRE.	TOTAUX.
Directeur du service pénitentiaire.	1	„	„	„	„	„	1
ADMINISTRATION.							
Commandants de pénitenciers.	„	1	1	2	6	1	11
Sous-commissaires de marine.	4	„	„	1	1	„	6
Aides-commissaires de marine.	7	1	1	„	„	„	9
Commis de marine.	6	„	„	„	2	1	9
Écrivains de marine.	11	„	„	1	3	„	15
Commis aux vivres.	5	2	1	3	5	1	17
Magasiniers.	3	„	„	„	„	„	3
Distributeurs.	7	4	1	5	13	1	31
Agents comptables.	„	„	„	„	1	„	1
Boulangers.	„	„	1	1	6	1	9
CULTE.							
Pères jésuites aumôniers.	2	1	1	3	7	1	15
Frères jésuites.	2	1	1	2	6	1	13
Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.	„	„	„	„	8	„	8
HÔPITAUX.							
Médecins.	4	„	1	5	10	1	21
Pharmaciens.	2	„	„	1	2	„	5
Sœurs de Saint-Paul de Chartres.	7	„	„	10	18	5	40
COLONISATION.							
Vétérinaire.	1	„	„	„	„	„	1
Agent général de culture.	„	„	„	„	1	„	1
Agents de culture.	„	„	1	„	4	„	5
Aides-contre-mâtres charpentiers.	„	„	„	„	1	„	1
Agents forestiers.	„	„	1	„	2	„	3
TOTAUX.	62	10	10	34	96	13	225

NOUVELLE-CALÉDONIE.

État des fonctionnaires et agents employés sur les pénitenciers en 1867.

NATURE DES FONCTIONS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ou agents.
ADMINISTRATION.	
Chef de l'administration pénitentiaire.	1
Commandant de pénitencier.	1
Aides-commissaires.	2
Commis de marine.	1
Commis aux vivres.	1
Magasiniers et distributeurs.	5
CULTE.	
Aumôniers.	1
HÔPITAUX.	
Médecin.	1
Aide-médecin.	1
COLONISATION ET TRAVAUX.	
Agent de colonisation.	1
Chef de cultures.	1
Conducteur des ponts et chaussées.	1
Gardes d'artillerie.	2
TOTAL.	19

GUYANE FRANÇAISE.

État général de la mortalité depuis le début de la transportation
jusques et y compris l'année 1867.

(Proportion pour 100 individus.)

ANNÉES.	ILES DU SALUT ET KOUROU.	ILES DU SALUT.	KOUROU.	ILET LA MÈRE.	MONTAGNE-D'ARGENT.	SAINTE-GEORGES.	LA COMTÉ.	PÉNITENCIERS FLOTTANTS.	MONTJOLY.	SAINTE-LAURENT.	SAINTE-LOUIS.	HAUTS CHANTIERS.	GAYENNE ET QUARTIERS, — TRANSPORTÉS hors pénitenciers.	EFFECTIF MOYEN.	NOMBRE DES DÉCÈS PAR MALADIES.	PROPORTION DES DÉCÈS POUR 100 INDIVIDUS.	MORTS ACCIDENTELLES.
1852.....	4.8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,500	72	(1) 4.8	"
1853.....	(2) 15.6	"	"	9.3	(3) 31.1	"	"	"	"	"	"	"	"	2,703	519	19.2	"
1854.....	5.6	"	"	6.3	21.3	21.5	"	"	"	"	"	"	"	2,689	246	9.1	"
1855.....	35.0	"	"	11.0	17.0	5.0	18.0	"	"	"	"	"	"	2,954	754	(4) 25.5	"
1856.....	17.0	"	"	3.4	62.3	2.5	27.9	"	"	"	"	"	"	3,702	909	(4) 24.5	"
1857.....	4.2	"	"	5.2	9.3	4.7	16.5	"	"	"	"	"	"	4,139	346	8.4	"
1858.....	8.0	"	"	9.2	4.8	17.0	10.8	"	"	"	"	"	"	4,400	357	8.1	"
1859.....	6.4	"	"	14.6	5.1	6.3	(5) 32.4	7.8	9.3	"	"	"	"	5,177	514	9.9	"
1860.....	9.2	"	"	8.6	5.2	5.2	"	6.3	4.3	13.6	16.8	"	"	5,597	462	8.3	"
1861.....	13.5	"	"	6.4	11.5	5.6	"	4.4	3.3	1.6	3.2	"	4.4	6,376	507	8.0	"
1862.....	11.2	"	"	6.3	7.1	1.3	"	8.0	14.0	2.2	3.8	"	4.5	6,139	469	7.6	"
1863 (6)....	"	8.5	7.3	3.5	5.7	"	"	3.9	9.4	1.5	3.3	"	10.2	6,233	357	5.7	"
1864.....	"	7.5	1.0	2.9	3.5	3.0	"	3.0	4.0	2.5	2.1	"	6.3	6,512	263	4.0	"
1865.....	"	8.3	5.3	5.3	7.3	"	(7) "	5.3	(8) 9.1	(9) 3.4	"	"	6.0	7,595	395	5.2	"
1866.....	"	7.7	7.7	9.1	5.2	"	"	5.1	"	5.7	"	22.3	3.9	7,655	558	7.2	57
1867.....	"	5.7	5.4	9.3	6.1	"	"	4.6	"	7.0	"	22.9	4.5	7,557	560	7.4	24

(1) La moyenne fournie pour 1852 porte seulement sur les sept derniers mois.

(2) Une sorte d'épidémie sévissait à l'île Royale en 1853.

(3) La mortalité fut très-grande au début à la Montagne-d'Argent.

(4) La fièvre jaune a fait en 1855 et 1856 de nombreuses victimes. Le chiffre des décès imputables à cette fièvre seule a été de 439 en 1855, et de 518 en 1856. En écartant cet élément d'appréciation, on trouve que la mortalité pour les maladies ordinaires a été de 7.4 en 1855, et de 8.8 en 1856.

(5) Le pénitencier de la Comté a été évacué en 1860.

(6) A partir de 1863, la statistique médicale est donnée séparément pour les îles du Salut et Kourou.

(7) Le pénitencier de Saint-Georges a été évacué en 1865.

(8) Le pénitencier de Montjoly a été évacué à partir de cette époque.

(9) A partir de 1865, la statistique médicale de Saint-Louis est réunie à celle de Saint-Laurent.

NOUVELLE-CALÉDONIE.

*État général de la mortalité depuis le début de la transportation
jusques et y compris l'année 1867.*

(Décès par maladies.)

ANNÉES.	EFFECTIF MOYEN.	NOMBRE des DÉCÈS.	PROPORTION POUR 100.	MORTS ACCIDENTELLES.
1864.....	247	2	0.8	0
1865.....	245	1	0.4	2
1866.....	345	4	1.2	2
1867.....	621	26	4.2	5

Nota. Jusqu'à la fin de 1867, la Nouvelle-Calédonie n'a eu à proprement parler qu'un établissement pénitentiaire, celui de l'île Nou; c'est ce qui explique pourquoi le chiffre des décès est donné ici en bloc pour tout l'effectif.

GUYANE FRANÇAISE.

*Statistique des hôpitaux sur les pénitenciers de la Guyane,
de 1860 à 1867 inclus.*

ANNÉES.	MOYENNE DES MALADES par jour.	EFFECTIF MOYEN.	NOMBRE DES JOURNÉES de malades.	PROPORTION pour 100 INDIVIDUS.
1860.....	374	5,597	136,530	6.6
1861.....	482	6,376	175,910	7.5
1862.....	456	6,139	166,542	7.4
1863.....	473	6,233	173,034	7.6
1864.....	430	5,512	157,118	6.6
1865.....	459	7,595	168,040	6.0
1866.....	521	7,655	189,169	6.6
1867.....	572	7,557	208,791	7.5

NOUVELLE-CALÉDONIE.

*Statistique des hôpitaux sur les pénitenciers de la Nouvelle-Calédonie,
de 1864 à 1867 inclus.*

ANNÉES.	MOYENNE DES MALADIES par jour.	EFFECTIF MOYEN.	NOMBRE DES JOURNÉES de malades.	PROPORTION pour 100 INDIVIDUS.
1864 (pour 8 mois seulement).....	3.40	247	826	1.40
1865.....	3.70	245	1,370	1.50
1866.....	4.40	345	1,611	1.20
1867.....	21. "	621	7,886	3.40

GUYANE FRANÇAISE.

Relevé sommaire des punitions de 1860 à 1867 inclus.

ANNÉES.	EFFECTIF MOYEN.	NOMBRE des CONDAMNÉS évadés.	NOMBRE des CONDAMNÉS réintégrés.	ÉVASIONS DÉFINITIVES.	CHÂTIMENTS corporels.	PUNITIONS DIVERSES.	TOTAL des PUNITIONS.	PROPORTION par 100 INDIVIDUS.
1860.....	5,597	293	3,984	4,277	76
1861.....	6,376	256	127	129	302	2,976	3,278	51
1862.....	6,139	190	108	82	163	3,074	3,227	52
1863.....	6,233	340	239	201	182	3,976	4,158	67
1864.....	6,512	526	322	204	158	5,093	6,251	81
1865.....	7,595	558	405	153	66	6,258	5,524	83
1866.....	7,655	635	432	203	349	4,981	5,530	72
1867.....	7,557	381	268	113	214	6,702	6,916	90

NOUVELLE-CALÉDONIE.

TABLEAU N° 6.

Relevé sommaire des punitions de 1864 à 1867 inclus.

ANNÉES.	EFFECTIF MOYEN.	NOMBRE des CONDAMNÉS évadés.	NOMBRE des CONDAMNÉS réintégrés.	ÉVASIONS DÉFINITIVES.	CHÂTIMENTS corporels.	PUNITIONS DIVERSES.	TOTAL des PUNITIONS.	PROPORTION par 100 INDIVIDUS.
1864 (8 dern. mois)...	247	14	14	103	103	42
1865.....	245	4	4	..	2	133	135	55
1866.....	345	15	15	..	11	163	174	50
1867.....	621	24	24	10	9	240	249	40

GUYANE FRANÇAISE.

État des productions en 1866 sur les pénitenciers, et emploi du temps des transportés.

NATURE DES TRAVAUX.	VALEUR ESTIMATIVE des produits obtenus. (Valeur brute.)	VALEUR des MATIÈRES PREMIÈRES et des frais autres que la main-d'œuvre.	VALEUR NETTE obtenue par la main-d'œuvre.	NOMBRE DE JOURNÉES employées.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
JOURNÉES CONSACRÉES AUX ATELIERS DES PÉNITENCIERS.				
Construction et réparation d'édifices	676,796 30	359,515 54	317,280 76	237,710
Travaux de routes	70,006 75	12,899 61	57,107 14	58,977
Construction et réparation de chalands	51,852 34	51,592 59	259 75	12,369
Travaux de culture, produits réalisés et objets confectionnés	1,495,770 43	658,131 35	837,639 08	613,553
Réparation de meubles	69,813 36	36,383 76	33,429 60	27,858
	2,364,239 18	1,118,522 85	1,245,716 33	950,467
JOURNÉES NON CONSACRÉES AUX ATELIERS DES PÉNITENCIERS.				
Journées cédées à des administrations publiques.	42,093 96	"	42,093 96	89,290
Journées appliquées au service intérieur des éta- blissements. — Service de nettoyage, entre- tien, cuisine, boucherie, infirmerie, trans- ports, etc.	"	"	"	537,262
Journées d'hôpital et d'exemption	"	"	"	287,521
Concessionnaires (déduction faite des journées fournies aux ateliers pénitentiaires et aux hô- pitaux)	"	"	"	53,019
Repos, fêtes et dimanches	"	"	"	363,585
Soins de propreté le samedi	"	"	"	331,345
Journées à la garde et journées employées chez les particuliers	"	"	"	181,586
TOTAUX	2,406,333 14	1,118,522 85	1,287,810 29	2,794,075

GUYANE FRANÇAISE.

État des productions en 1867 sur les pénitenciers, et emploi du temps des transportés.

NATURE DES TRAVAUX.	VALEUR ESTIMATIVE des produits obtenus. (Valeur brute.)	VALEUR des MATIÈRES PREMIÈRES et des frais autres que la main-d'œuvre.	VALEUR NETTE obtenue par la main-d'œuvre.	NOMBRE DE JOURNÉES employées.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
JOURNÉES CONSACRÉES AUX ATELIERS DES PÉNITENCIERS.				
Construction et réparation d'édifices.....	604,388 54	340,019 38	264,369 16	227,720
Travaux de routes.....	65,289 52	16,317 50	48,972 02	44,907
Construction et réparation de chalands.....	42,490 81	18,728 89	23,761 92	14,144
Travaux de culture, produits réalisés et objets confectionnés.....	1,462,738 99	666,431 02	796,307 97	488,541
Réparation de meubles.....	84,564 51	44,041 71	40,522 80	33,769
	2,259,472 37	1,085,538 50	1,173,933 87	809,081 ¹
JOURNÉES NON CONSACRÉES AUX ATELIERS DES PÉNITENCIERS.				
Journées cédées à des administrations publiques ou à des particuliers.....	42,526 50	"	42,526 50	93,607
Journées appliquées au service intérieur des éta- blissements. — Service et nettoyage, entre- tien, cuisine, boucherie, infirmerie, etc....	"	"	"	651,323
Journées d'hôpital et d'exemption.....	"	"	"	297,787
Concessionnaires (déduction faite des journées fournies aux ateliers pénitentiaires et de celles passées à l'hôpital).....	"	"	"	64,442
Repos, fêtes et dimanches.....	"	"	"	328,710
Soins de propreté le samedi.....	"	"	"	324,971
Journées à la geôle et transportés placés hors du pénitencier chez les engagistes.....	"	"	"	188,384
TOTAUX.....	2,301,998 87	1,085,538 50	1,216,460 37	2,758,305

¹ Dont 228,231 fournies par les concessionnaires.

GUYANE FRANÇAISE.

État indicatif des journées de travail cédées par le service de la transportation, soit aux particuliers, soit aux services publics, en 1866 et 1867.

	1866.	1867.	
Chez les habitants.....	Hors pénitenciers.....	164,016	162,645
	Sur pénitenciers.....	5,793	17,110
Service marine.....	6,300	12,506	
Service local.....	39,997	24,763	
Port.....	2,570	4,607	
Artillerie.....	6,945	3,868	
Génie.....	24,126	37,127	
Gendarmerie.....	2,732	2,968	
Approvisionnements et subsistances.....	6,620	6,768	
TOTAUX.....	259,099	272,362	

TABLEAU N° 9.

GUYANE FRANÇAISE.

État des valeurs immobilières et mobilières des pénitenciers au 31 décembre 1866.

(Propriété de l'État.)

ÉTABLISSEMENTS.	VALEURS IMMOBILIÈRES.	VALEURS MOBILIÈRES	
		en magasin.	en service.
	fr.	fr. c.	fr. c.
Iles du Salut.....	1,415,550	512,255 70	361,759 61
Kourou.....	439,400	94,528 20	75,415 77
Saint-Laurent.....	1,339,101	270,837 94	622,421 50
Chantiers forestiers.....	5,000	71,796 68	40,265 25
Het la Mère.....	362,100	38,110 60	76,867 49
Montagne-d'Argent.....	112,200	16,976 69	7,703 46
Pénitenciers flottants.....	35,000	63,716 66	218,988 18
TOTAUX.....	3,708,351	1,068,222 47	1,403,421 26
		2,471,643 ⁷³ °	
Récapitulation..	Valeurs immobilières.....	3,708,351 ⁰⁰	
	Valeurs mobilières.....	2,471,643 73	
	TOTAUX GÉNÉRAUX...	6,179,994 73	
	Valeurs immobilières et mobilières au 31 août 1866.	5,555,760 52	
	Plus-value au 31 décembre 1866.....	624,234 21	

GUYANE FRANÇAISE.

État de la population établie sur les concessions au Maroni et à Kourou, au 31 décembre 1867.

DÉNOMINATION.	SAINTE-LAURENT.	SAINTE-LOUIS.	SAINTE-MAURICE.	HATTES (Pointe française).	SAINTE-PIERRE.	SAINTE-JEAN.	TOTAL POUR LE MARONI.	KOUROU.	TOTAL GÉNÉRAL.
HOMMES.									
Forçats en cours de peine.....	135	36	246	„	„	„	417	6	423
Repris de justice en rupture de ban.....	„	„	„	„	„	„	„	1	1
Libérés astreints à résidence.....	46	2	43	„	132	56	279	4	283
Libérés non astreints à résidence.....	16	„	2	„	7	„	25	„	25
TOTAUX.....	197	38	291	„	139	56	721	11	732
FEMMES.									
Femmes transportées provenant des maisons centrales.....	78	„	65	„	4	3	150	2	152
Femmes ou filles libres ayant rejoint leurs maris ou leur parents transportés.....	13	„	12	„	„	„	25	5	30
TOTAUX.....	91	„	77	„	4	3	175	7	182
ENFANTS.									
Enfants nés dans la colonie.....	56	„	24	„	1	2	83	4	87
Enfants venus de France.....	20	„	12	„	„	„	32	„	32
							sur 147 naissances.		
							sur 56 arrivés.		
TOTAUX.....	76	„	36	„	1	2	115	4	119
Total général de la population établie sur les concessions.....									1,033
Le nombre des ménages existant à la même époque était de :									
1° Ménages provenant d'unions accomplies dans la colonie avec des filles ou veuves transportées.....	150								
2° Ménages formés dans la colonie avec des filles non condamnées.....	15								
3° Familles venues de France.....	16								
4° Femmes venues des maisons centrales pour rejoindre leurs maris.....	4								
5° Familles formées de transportés devenus veufs et ayant des enfants.....	7								
									192

GUYANE FRANÇAISE.

*État de la production annuelle en industrie et culture pour les concessions du Maroni,
de 1863 à 1867.*

(Produits ou fruits destinés à la consommation.)

ANNÉES.	PRODUITS CONSOMMABLES		TOTAL DES PRODUITS.	MONTANT des VENTES OPÉRÉES.
	INDUSTRIELS.	DES CULTURES.		
	fr. c.	fr. c.		
1863.....	16,331 78	17,390 73	33,722 21	//
1864.....	30,163 83	33,133 24	63,297 07	//
1865.....	67,234 20	33,579 93	100,814 13	//
1866.....	71,990 38	41,084 00	113,074 38	87,999 36
1867.....	74,830 30	131,943 53	206,777 83	173,775 54

GUYANE FRANÇAISE.

État des valeurs mobilières et immobilières au 31 décembre 1866.

(Concessions au Maroni, propriétés des concessionnaires.)

DÉSIGNATION.	SAINT-LAURENT.		SAINT-LOUIS.	SAINT-MAURICE.	SAINT-PIERRE.		SAINT-JEAN.	TOTAUX.
	CONCESSIONS rurales.	CONCESSIONS urbaines.			CONCESSIONS rurales.	CONCESSIONS urbaines.		
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	fr. c.
Maisons.....	274,930	86,400	2,000	280,085	19,765	2,900	3,450	669,532 00
Dépendances.....	15,744	7,900	500	5,815	7,999	300	3 235	41,493 00
Mobilier.....	21,385	11,273	"	10,921	1,751	160	535	46,765 00
Bétail.....	17,569	220	"	3,340	490	50	520	22,299 00
Volailles.....	3,213	618	"	3,264	1,599	"	1,300	10,044 00
Déboisements et défrichements....	150,620	"	35,210	192,970	102,810	"	48,070	529,680 00
Caféiers.....	22,735	"	"	505	440	"	1,470	25,150 00
Terrains vivriers ..	24,306	"	1,170	14,461	23,995	"	9,570	73,502 00
Canaux.....	5,440	"	"	1,600	"	"	"	7,040 00
Rues et routes....	210,750	"	"	50,550	"	"	"	261,300 00
Places et prairies..	28,860	"	"	6,400	"	"	"	35,260 00
Ponts et ponceaux.	18,850	"	"	7,160	"	"	"	26,010 00
Outillage.....	6,755	"	4,825	17,370	6,785	"	2,895	38,630 00
TOTAUX.....	801,157	106,411	43,705	594,441	165,636	4,310	71,145	1,786,705 00
Valeurs mobilières et immobilières au 31 décembre 1865.....								1,465,704 02
Augmentation								321,000 98

GUYANE FRANÇAISE.

Ration des transportés.

DÉNOMINATION.	UNITÉS.	QUANTITÉS par RATION.	DIVISION DES REPAS.		
			DÉJEUNER.	DÎNER.	SOUPER.
RACE BLANCHE.					
Pain frais.....	Kilog....	0 750	0 100	0 325	0 325
^{ou} Biscuit.....	<i>Idem</i>	0 550	0 080	0 235	0 235
Farine de blé, blutée à 20 p. o/o.....	<i>Idem</i>	0 612	"	"	"
Vin.....	Litre....	0 25	"	"	"
^{ou} Tafia.....	<i>Idem</i>	0 06	"	"	"
Viande fraîche (1).....	Kilog....	0 250	"	0 250	"
^{ou} Conserves de bœuf ou de mouton en boîtes.....	<i>Idem</i>	0 200	"	0 200	"
^{ou} Bœuf salé.....	<i>Idem</i>	0 250	"	0 250	"
^{ou} Lard salé.....	<i>Idem</i>	0 180	"	0 180	"
Légumes secs.....	<i>Idem</i>	0 140	0 020	0 020	0 100
^{ou} Riz.....	<i>Idem</i>	0 080	0 010	0 010	0 060
Huile d'olives.....	<i>Idem</i>	0 009	0 003	"	0 006
^{ou} Saindoux.....	<i>Idem</i>	0 015	0 005	"	0 010
Sel.....	<i>Idem</i>	0 022	"	"	"
Vinaigre.....	Litre....	0 025	"	"	"
Tabac (2).....	Kilog....	0 010	"	"	"
RACE NOIRE.					
Couac.....	Kilog....	0 750	"	0 375	0 375
^{ou} Pain.....	<i>Idem</i>	0 750	"	0 375	0 375
Tafia.....	Litre....	0 06	"	0 06	"
Poisson frais.....	Kilog....	1 000	"	0 500	0 500
^{ou} Poisson salé.....	<i>Idem</i>	0 500	"	0 250	0 250
^{ou} Lard salé.....	<i>Idem</i>	0 200	"	0 100	0 100
Huile d'olives.....	<i>Idem</i>	0 006	"	"	"
^{ou} Saindoux.....	<i>Idem</i>	0 010	"	"	"

NOTA. La ration des femmes transportées est la même que celle des hommes. La seule différence consiste en ce qu'elles reçoivent toujours du vin et jamais de tafia.

(1) Trois repas par semaine.

(2) Le tabac est aujourd'hui distribué comme gratification. Les transportés se pouvoient généralement de tabac, soit en le cultivant, soit en l'achetant sur leur pécule.

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Ration des transportés.



NATURE DES DENRÉES.	UNITÉS.	QUANTITÉS par RATION.	DIVISION DES REPAS.		
			DÉJEUNER.	DÎNER.	SOUPER.
Pain frais (1).....	Kilog....	0 750	0 250	0 250	0 250
ou Farine.....	Idem....	550	„	„	„
ou Biscuit.....	Idem....	550	0 183 $\frac{1}{3}$	0 183 $\frac{1}{3}$	0 183 $\frac{1}{3}$
Vin (de deux jours l'un).....	Litre....	0 23	„	„	„
Tafia ou eau-de-vie (de deux jours l'un).....	Idem....	0 06	„	„	„
Viande fraîche { de bœuf (2).....	Kilog....	0 250	„	0 250	„
ou Lard salé (4).....	Idem....	0 180	„	0 180	„
Légumes secs.....	Idem....	0 140	0 020	0 020	0 100
ou Riz.....	Idem....	0 080	0 010	0 010	0 060
Huile d'olives.....	Idem....	0 009	0 003	„	0 006
ou Saindoux.....	Idem....	0 015	0 005	„	0 010
Sel.....	Idem....	0 022	„	„	„
Vinaigre.....	Litre....	0 025	„	„	„
Café.....	Kilog....	0 020	„	„	„
Sucre.....	Idem....	0 025	„	„	„

(1) Une partie farine de froment et de maïs.

(2) Trois fois par semaine.

(3) Deux fois par semaine.

(4) Deux fois par semaine.

Tableau indiquant le nombre et la répartition des

CATÉGORIES PÉNALES.		PHTHISIE PULMONAIRE.		SCROFULES.		FIÈVRE TYPHOÏDE.		SCORBUT.		FIÈVRE INTERMITTENTE.	
		Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.
HOMMES.											
1 ^{re} Catégorie..	Condamnés aux travaux forcés.....	43	14	2	1	8	4	16	4	2,382	23
		5	3	9	..	1	1	2	..	270	4
		7	1	1	2	..	188	..
2 ^e Catégorie..	Condamnés à la reclusion..	3	2	1	54	2
3 ^e Catégorie.	1 ^{re} section. Transportés pour rupture de ban..	19	9	6	..	3	..	37	..	1,703	1
	
3 ^e Catégorie.	2 ^e section. Affiliés aux sociétés secrètes.....
	
4 ^e Catégorie.	1 ^{re} section. Libérés astreints à la résidence..	5	3	3	1	443	..
		89	..
		29	..
		14	..
4 ^e Catégorie.	2 ^e section. Libérés non astreints à la résidence.	14	..
		7	..
		5	..
Étrangers expulsés.....	Européens....	
Transportés volontaires.....	Européens....	1	
FEMMES.											
1 ^{re} Catégorie..	Condamnées aux travaux forcés.....	2	2	2	91	..
		1
2 ^e Catégorie..	Condamnées à la reclusion.	1
	
3 ^e Catégorie..	1 ^{re} section.....	2	49	..
4 ^e Catégorie..	1 ^{re} section.....	5	..
		5	..
TOTAUX.....		85	30	18	1	21	9	57	4	5,335	30

FRANÇAISE.

malades par nature de maladie pendant l'année 1866.

FIÈVRE ENDÉMIQUE.		ANÉMIE.		ALIÉNATION mentale.		DYSSENTERIE et DIARRHÉE.		FIÈVRE PERNICIEUSE.		BRONCHITE et PLEURÉSIE.		PNEUMONIE.		ULCÈRES et PLAIES.		AUTRES MALADIES.		TOTAUX.	
Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.
327	87	449	57	3	„	1,253	99	10	6	51	„	3	3	857	11	1,049	42	6,453	350
66	15	75	9	„	„	93	15	4	3	6	„	2	2	126	„	173	8	832	60
35	5	80	1	„	„	51	5	„	„	2	„	1	1	60	„	73	2	500	15
4	1	3	„	„	„	„	„	„	„	3	„	1	„	2	„	57	1	129	5
65	20	258	8	2	„	398	39	4	2	6	4	2	2	495	6	323	21	3,321	112
„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„
„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„
21	6	211	9	„	„	185	15	3	„	93	4	„	„	207	1	104	3	1,275	42
1	„	31	2	„	„	32	3	1	„	35	„	„	„	73	„	5	1	267	6
1	„	6	„	„	„	5	„	„	„	„	„	„	„	11	„	9	„	61	„
2	„	22	2	„	„	7	„	„	„	„	„	„	„	„	„	7	„	52	2
1	„	2	„	„	„	3	„	„	„	„	„	„	„	„	„	2	„	15	„
„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	3	„	„	„	8	„
„	„	„	„	„	„	2	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	2	„
„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	1	„
11	2	30	3	„	„	25	3	„	„	„	„	„	„	20	„	23	6	204	16
„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	1	„	„	3	4	3
„	„	„	„	„	„	3	1	„	„	„	„	„	„	2	„	1	„	7	1
„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„
9	2	25	„	„	„	18	„	„	„	„	„	„	„	10	„	8	„	121	2
5	1	„	„	„	„	1	„	„	„	„	„	„	„	1	„	1	„	13	1
„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	5	„
548	138	1,192	91	5	„	2,076	180	22	11	196	8	9	8	1,868	18	1,838	87	13,270	615

Tableau indiquant le nombre et la répartition des

CATÉGORIES PÉNALES.			PHTHISIE PULMONAIRE.		SCROFULES.		FIÈVRE TYPHOÏDE.		SCORBUT.		FIÈVRE INTERMITTENTE.	
			Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.
HOMMES.												
1 ^{re} Catégorie..	Condamnés aux travaux forcés.....	Européens....	54	13	7	1	8	4	28	1	1,599	28
		Arabes.....	14	6	5	1	3	2	31	..	427	5
		Race noire....	1	..	2	198	1
2 ^e Catégorie..	Condamnés à la reclusion..	Race noire....	2	14	..	
3 ^e Catégorie.	1 ^{re} section. Transportés pour rupture de ban... 2 ^e section. Affiliés aux sociétés secrètes.....	Européens....	11	2	7	..	2	..	65	..	934	7
		Race noire....
		Européens....
4 ^e Catégorie.	1 ^{re} section. Libérés as- treints à la résidence.. 2 ^e section. Libérés non astreints à la résidence.	Européens....	5	2	1	..	7	..	535	5
		Arabes.....	4	2	1	1	..	112	2
		Race noire....	33	..
		Européens....	15	..
		Arabes.....	3	..	
		Race noire....	2	..	
Étrangers expulsés.....		Européens....	1	
Transportés volontaires.....		Européens....	1	..	
FEMMES.												
1 ^{re} Catégorie..	Condamnées aux travaux forcés.....	Européennes..	2	74	1
		Race noire....
2 ^e Catégorie..	Condamnées à la reclusion.	Européennes..	3	..
		Race noire....	1	..
3 ^e Catégorie..	1 ^{re} section.....	Européennes..	40	..	
4 ^e Catégorie..	1 ^{re} section.....	Européennes..	3	..	
		Race noire....
TOTAUX.....			91	25	24	2	14	6	133	1	3,994	49

FRANÇAISE.

malades par nature de maladie pendant l'année 1867.

FIÈVRE ENDÉMIQUE.		ANÉMIE.		ALIÉNATION mentale.		DYSSENTERIE et DIARRHÉE.		FIÈVRE PERNICIEUSE.		BRONCHITE et PLEURÉSIE.		PNEUMONIE.		ULCÈRES et PLAIES.		AUTRES MALADIES.		TOTAUX.		
Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	
153	64	811	67	2	//	636	88	8	2	47	4	5	2	626	12	977	45	4,961	331	
15	8	93	15	//	//	76	9	4	//	6	2	3	2	222	2	71	6	970	58	
14	5	55	3	//	//	29	2	2	1	2	1	2	1	98	//	93	5	496	19	
2	//	7	1	//	//	2	//	//	//	1	//	//	//	7	//	16	1	51	2	
28	12	359	9	3	//	256	15	5	1	8	6	3	1	518	3	456	15	2,655	71	
//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
37	9	232	20	1	//	188	10	//	//	22	//	2	//	218	5	155	9	1,403	60	
9	3	26	7	//	//	20	1	1	//	7	//	//	//	96	1	14	//	291	16	
2	//	6	//	//	//	11	//	//	//	//	//	//	//	28	//	6	//	86	//	
1	//	16	1	//	//	7	1	//	//	//	//	//	//	//	//	14	1	53	3	
//	//	1	//	//	//	//	//	//	//	2	//	//	//	//	//	1	//	7	//	
//	//	1	//	//	//	1	//	//	//	//	//	//	//	//	//	2	//	6	//	
//	//	1	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	2	//	
//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	1	//	
5	3	35	2	//	//	16	2	//	//	//	//	//	//	3	//	41	5	176	13	
//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	2	//	2	//	
//	//	1	1	//	//	2	1	//	//	//	//	//	//	1	//	3	1	10	3	
//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	1	//	2	//	
3	2	18	//	//	//	14	1	//	//	//	//	//	//	4	//	38	1	117	4	
//	//	//	//	//	//	1	1	//	//	//	//	//	//	//	//	1	//	5	1	
3	1	//	//	//	//	3	1	//	//	//	//	//	//	//	//	2	1	8	3	
272	107	1,662	126	6	//	1,262	132	20	4	95	13	15	6	1,821	23	1,893	90	11,302	584	

Tableau indiquant le nombre et la répartition des

CATÉGORIES PÉNALES.	PHTHISIE PULMONAIRE.		SCROFULES.		FIÈVRE TYPHOÏDE.		SCORBUT.	
	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.
1 ^{re} Catégorie. Condamnés aux travaux forcés.....	1	..	1

Tableau indiquant le nombre et la répartition des

CATÉGORIES PÉNALES.	PHTHISIE PULMONAIRE.		SCROFULES.		FIÈVRE TYPHOÏDE.		SCORBUT.		
	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	
1 ^{re} Catégorie. Condamnés aux tra- vaux forcés.....	Européens....	4	2	1	..	18	3	37	2
		Arabes.....	13	1	1	1	1	1	28
2 ^e Catégorie. Réclusionnaires coloniaux.....
3 ^e Catégorie. Repris de justice.....	
4 ^e Catégorie. Libérés astreints à résidence.....	Européens....
		Arabes.....
TOTAUX.....	17		3	2	1	19	4	65	5

CALÉDONIE.

malades par nature de maladie pendant l'année 1866.

FIÈVRE INTERMITTENTE.		FIÈVRE ENDÉMIQUE.		ANÉMIE.		ALIÉNATION MENTALE.		AUTRES MALADIES et ACCIDENTS.		TOTAUX.	
Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.
„	„	3	„	„	„	1	1	134	5	140	6

CALÉDONIE.

malades par nature de maladie pendant l'année 1867.

FIÈVRE INTERMITTENTE.		FIÈVRE ENDÉMIQUE.		ANÉMIE.		ALIÉNATION MENTALE.		AUTRES MALADIES et ACCIDENTS.		TOTAUX.	
Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.
3	2	94	5	20	3	3	„	150	5	330	22
1	1	26	2	„	„	1	„	24	„	95	9
„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„
„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„
„	„	„	„	„	„	„	„	1	„	„	„
„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„
4	3	120	7	20	3	4	„	175	5	425	31

GUYANE FRANÇAISE.

Tableau de la durée de la transportation que les condamnés ont encore à accomplir au 31 décembre 1867.

CATÉGORIES PÉNALES.			Au- dessous de 2 ans.	De 2 à 4 ans.	De 4 à 6 ans.	De 6 à 8 ans.	De 8 à 10 ans.	De 10 à 15 ans.	Au- dessus de 15 ans.	A PERPÉTUITÉ.	TOTAUX.
HOMMES.											
1 ^{re} Catégorie..	Condamnés aux travaux forcés.....	Européens....	557	492	310	228	265	449	326	880	3,507
		Arabes.....	88	63	41	42	24	52	50	171	529
		Race noire....	42	47	48	24	20	30	33	57	301
2 ^e Catégorie..	Condamnés à la reclusion.....	Race noire....	31	39	9	6	2	1	„	„	78
3 ^e Catégorie..	1 ^{re} section. Transportés pour rupture de ban.	Européens....	381	257	189	147	33	„	„	„	987
		Race noire....	1	„	„	„	„	„	„	„	1
3 ^e Catégorie..	2 ^e section. Affiliés aux sociétés secrètes....	Européens....	„	„	„	„	„	„	„	„	„
		Race noire....	„	„	„	„	„	„	„	„	„
4 ^e Catégorie..	1 ^{re} section. Libérés astreints à la résidence.	Européens....	220	287	157	14	„	„	„	537	1,215
		Arabes.....	38	78	17	„	„	„	„	39	172
		Race noires....	9	24	12	1	1	„	„	24	71
4 ^e Catégorie..	2 ^e section. Libérés non astreints à la résidence.....	Européens....	„	„	„	„	„	„	„	„	„
		Arabes.....	„	„	„	„	„	„	„	„	„
		Race noire....	„	„	„	„	„	„	„	„	„
Étrangers expulsés. — Européens.....			„	„	„	„	„	„	„	„	„
Transportés volontaires.....			„	„	„	„	„	„	„	„	„
FEMMES.											
1 ^{re} Catégorie..	Condamnées aux travaux forcés.....	Européennes..	12	17	5	8	8	19	10	41	120
		Race noire....	4	2	„	„	2	2	3	2	15
2 ^e Catégorie..	Condamnées à la reclusion.....	Européennes..	4	6	4	„	„	„	„	„	14
		Race noire....	1	„	1	„	„	„	„	„	2
3 ^e Catégorie..	1 ^{re} section.....	Européennes..	34	2	3	7	5	„	„	„	51
4 ^e Catégorie..	1 ^{re} section.....	Européennes..	1	2	5	„	„	„	„	13	21
		Race noire....	1	5	„	1	„	„	„	„	7
TOTAUX.....			1,424	1,321	801	478	360	553	422	1,764	7,123

Libérés non astreints à la résidence.....	49
Transportés volontaires.....	1
Étrangers expulsés.....	8
Affiliés aux sociétés secrètes.....	1

TOTAL ÉGAL à l'effectif réel..... 7,182

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Tableau de la durée de la transportation que les condamnés ont encore à subir au 31 décembre 1867.

CATÉGORIES PÉNALES.		Au- dessous de 2 ans.	De 2 à 4 ans.	De 4 à 6 ans.	De 6 à 8 ans.	De 8 à 10 ans.	De 10 à 15 ans.	Au- dessus de 15 ans.	A PERPÉTUITÉ.		
1 ^{re} Catégorie..	Condamnés aux travaux forcés		Européens.	29	52	95	164	113	99	113	194
			Arabes.	"	"	3	7	18	12	16	52
2 ^e Catégorie..	Reclusionnaires coloniaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
3 ^e Catégorie..	Repris de justice	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX		29	52	98	171	131	111	129	246		
TOTAL GÉNÉRAL.....		967									

GUYANE FRANÇAISE.

Tableau présentant la classification suivant la profession des transportés,
au 31 décembre 1867.

PROFESSIONS.	HOMMES											FEMMES.			To- TAUX.		
	1 ^{re} CATÉGORIE. Travaux forcés.			2 ^e CATÉ- GORIE. Reclu- sion- naires colo- niaux.	3 ^e CATÉGORIE. Repris de justice.			4 ^e CATÉGORIE.				ÉTRAN- GERS expul- sés et trans- portés volon- taires.	EURO- PÉEN- NES.	ARA- BES.		RACE NOIRE.	
	Euro- péens.	Ara- bes.	Race noire.		Euro- péens.	Ara- bes.	Race noire.	1 ^{re} section. Libérés astreints à la résidence.		2 ^e sec- tion. Li- bérés non as- treints à la rési- dence.							
				Euro- péens.				Ara- bes.	Race oirc.								
Ouvriers en bois...	249	1	12	3	44	„	„	56	1	„	„	„	„	„	„	„	366
Ouvriers en fer...	76	1	1	„	9	„	„	7	„	„	„	„	„	„	„	„	94
Mécaniciens.....	6	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	6
Tailleurs.....	76	5	3	1	25	„	„	12	1	„	„	„	„	„	„	„	123
Cordonniers.....	47	„	„	„	5	„	„	6	„	„	„	„	„	„	„	„	58
Chapeliers.....	63	14	10	„	5	„	„	5	„	„	„	„	„	„	„	„	97
Maçons et tailleurs de pierres.....	89	„	„	„	16	„	„	5	1	„	„	„	„	„	„	„	111
Manœuvres.....	2,485	499	274	84	903	„	„	858	155	66	49	9	„	„	„	„	5,364
Concessionnaires..	416	11	1	„	„	„	1	266	14	5	„	„	„	„	„	„	732
Sans profession...	„	„	„	„	1	„	„	„	„	„	„	„	206	„	„	24	231
TOTAUX.....	3,507	531	301	88	1,008	„	1	1,215	172	71	49	9	206	„	„	24	7,182

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Tableau présentant la classification suivant la professions des transportés,
au 31 décembre 1867.

PROFESSIONS.	1 ^{re} CATÉGORIE. Condamnés aux travaux forcés.			2 ^e CATÉGORIE. Reclusion- naires colo- niaux.	3 ^e CATÉGORIE. Repris de justice.			4 ^e CATÉGORIE.						TO- TAUX.
								1 ^{re} section. Libérés astreints à la résidence.			2 ^e sec- tion. Li- bérés non as- treints à la rés- dence.			
	Euro- péens.	Ara- bes.	Race noire.		Euro- péens.	Ara- bes.	Race noire.	Euro- péens.	Ara- bes.	Race noire.				
Ouvriers en bois.....	64	1	"	"	"	"	"	5	"	"	"		70	
Ouvriers en fer.....	54	2	"	"	"	"	"	2	"	"	"		58	
Mécaniciens.....	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		6	
Tailleurs.....	15	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"		16	
Cordonniers.....	40	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"		41	
Chapeliers.....	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		2	
Maçons et tailleurs de pierres.....	93	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"		95	
Manœuvres.....	351	77	"	"	"	"	"	"	"	"	"		428	
Professions diverses.....	176	9	"	"	"	"	"	4	"	"	"		189	
Sans profession.....	58	15	"	"	"	"	"	"	"	"	"		73	
TOTAUX.....	859	108	"	"	"	"	"	11	"	"	"		978	

GUYANE FRANÇAISE.

Répartition des transportés (au 31 décembre 1867) sous le rapport de l'instruction.

CATÉGORIES PÉNALES.		AYANT une INSTRUCTION supérieure à l'instruction primaire.	SACHANT LIRE et écrire.	SACHANT LIRE seulement.	COMPLÈTE- MENT ILLETTRÉS.	TOTAUX.	
HOMMES.							
1 ^{re} Catégorie..	Condamnés aux travaux forcés.....	Européens. . .	38	1,764	109	1,596	3,507
		Arabes.	"	29	1	501	531
		Race noire. . .	"	17	"	284	301
2 ^e Catégorie..	Condamnés à la reclusion.	Race noire. . .	"	4	"	84	88
3 ^e Catégorie.	1 ^{re} section. Transportés pour rupture de ban... 2 ^e section. Affiliés aux sociétés secrètes.....	Européens. . .	2	390	195	420	1,007
		Race noire. . .	"	1	"	"	1
4 ^e Catégorie.	1 ^{re} section. Libérés astreints à la résidence.. 2 ^e section. Libérés non astreints à la résidence.	Européens. . .	"	1	"	"	1
		Européens. . .	11	554	22	628	1,215
		Arabes.	"	12	"	160	172
		Race noire. . .	"	4	1	66	71
		Européens. . .	"	13	5	20	38
		Arabes.	"	"	"	7	7
		Race noire. . .	"	"	"	4	4
Étrangers expulsés.		Européens. . .	"	3	3	2	8
Transportés volontaires.		Européens. . .	"	"	"	1	1
FEMMES.							
1 ^{re} Catégorie..	Condamnées aux travaux forcés	Européennes . .	"	20	34	66	120
		Race noire. . .	"	"	"	15	15
2 ^e Catégorie..	Condamnées à la reclusion.	Européennes . .	"	7	3	4	14
		Race noire. . .	"	"	"	2	2
3 ^e Catégorie..	1 ^{re} section	Européennes . .	"	18	15	18	51
4 ^e Catégorie..	1 ^{re} section	Européennes . .	"	4	7	10	21
		Race noire. . .	"	"	"	7	7
TOTAUX			51	2,841	395	3,895 ⁽¹⁾	7,182

(1) Le chiffre total des illettrés comprend 864 Arabes.

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Répartition des transportés (au 31 décembre 1867) sous le rapport de l'instruction.

CATÉGORIES PÉNALES.		AYANT une INSTRUCTION supérieure à l'instruction primaire.	SACHANT LIRE et écrire.	SACHANT LIRE seulement.	COMPLÈTE- MENT ILLETTRÉS.	TOTAUX.	
1 ^{re} Catégorie. Condamnés aux travaux forcés.....	Européens....	9	45	37	394	859	
	Arabes.....	"	7	"	101	108	
2 ^e Catégorie. Reclusionnaires coloniaux.....		"	2	"	"	"	
3 ^e Catégorie. Repris de justice.....		"	1	"	"	"	
4 ^e Catégorie. {	1 ^{re} section. Libérés astreints à résidence... {	Européens....	"	10	"	1	11
		Arabes.....	"	"	"	"	"
	2 ^e section. Libérés non astreints à résidence.	"	"	"	"	"	"
Effectif des transportés et des libérés au 31 décembre 1867.		9	436	37	496(1)	978	

(1) Dans le nombre des individus signalés comme illettrés figurent 101 Arabes.

GUYANE FRANÇAISE.

Tableau de la classification suivant la religion des transportés, au 31 décembre 1867.

CATÉGORIES PÉNALES.			CATHOLIQUES.	PROTESTANTS.	ISRAÉLITES.	MUSULMANS.	IDOLÂTRES.
HOMMES.							
1 ^{re} Catégorie .	Condamnés aux travaux forcés	Européens	3,410	82	12	"	3
		Arabes	"	"	1	530	"
		Race noire	182	15	2	27	75
2 ^e Catégorie . .	Condamnés à la reclusion	Race noire	58	4	"	12	14
3 ^e Catégorie . .	1 ^{re} section. Transportés pour rupture de ban	Européens	978	27	2	"	"
		Race noire	"	"	"	1	"
3 ^e Catégorie . .	2 ^e section. Transportés pour affiliation aux sociétés secrètes	Européens	1	"	"	"	"
		1 ^{re} section. Libérés astreints à la résidence	Européens	1,190	20	5	"
4 ^e Catégorie . .	1 ^{re} section. Libérés astreints à la résidence	Arabes	"	"	1	171	"
		Race noire	51	"	"	4	16
		2 ^e section. Libérés non astreints à la résidence	Européens	38	"	"	"
4 ^e Catégorie . .	2 ^e section. Libérés non astreints à la résidence	Arabes	"	"	"	7	"
		Race noire	2	"	"	"	2
		Européens	7	"	1	"	"
Étrangers expulsés		Européens	7	"	1	"	"
Transportés volontaires		Européens	1	"	"	"	"
FEMMES.							
1 ^{re} Catégorie .	Condamnées aux travaux forcés	Européennes	120	"	"	"	"
		Race noire	14	"	"	"	1
2 ^e Catégorie . .	Condamnées à la reclusion	Européennes	14	"	"	"	"
		Race noire	2	"	"	"	"
3 ^e Catégorie . .	1 ^{re} section	Européennes	51	"	"	"	"
4 ^e Catégorie . .	1 ^{re} section	Européennes	21	"	"	"	"
		Race noire	7	"	"	"	"
TOTAUX			6,147	148	24	752	111
TOTAL GÉNÉRAL			7,182				

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Tableau de la classification suivant la religion des transportés.

CATÉGORIES PÉNALES.		CATHOLIQUES.	PROTESTANTS.	ISRAËLITES.	MUSULMANS.	IDOLÂTRES.	
1 ^{re} Catégorie .	Condamnés aux travaux forcés.	Européens.	844	12	1	"	2
		Arabes.	"	"	"	108	"
2 ^e Catégorie..	Reclusionnaires coloniaux.	"	"	"	"	"	
3 ^e Catégorie..	Repris de justice.	"	"	"	"	"	
4 ^e Catégorie..	1 ^{re} section. Libérés astreints à résidence.	Européens.	11	"	"	"	"
		Arabes.	"	"	"	"	"
	2 ^e section. Libérés non astreints à résidence.	"	"	"	"	"	
TOTAUX.		855	12	1	108	2	
Effectif des transportés et des libérés au 31 décembre 1867.		978					

GUYANE FRANÇAISE.

Tableau de la répartition suivant les catégories pénales et l'état civil des transportés, au 31 décembre 1867.

CATÉGORIES PÉNALES.		HOMMES.		FEMMES.		
		CÉLIBATAIRES ou veufs.	MARIÉS.	CÉLIBATAIRES ou veuves.	MARIÉES.	
HOMMES.						
1 ^{re} Catégorie .	Condamnés aux travaux forcés	Européens	2,306	1,201	„	„
		Arabes	245	286	„	„
		Race noire	284	17	„	„
2 ^e Catégorie ..	Condamnés à la reclusion	Race noire	87	1	„	„
3 ^e Catégorie ..	1 ^{re} section. Transportés pour rupture de ban	Européens	946	61	„	„
		Race noire	1	„	„	„
3 ^e Catégorie ..	2 ^e section. Affiliés aux sociétés se- crètes	Européens	1	„	„	„
4 ^e Catégorie ..	1 ^{re} section. Libérés astreints à la ré- sidence	Européens	807	408	„	„
		Arabes	101	71	„	„
		Race noire	66	5	„	„
4 ^e Catégorie ..	2 ^e section. Libérés non astreints à la résidence	Européens	28	10	„	„
		Arabes	5	2	„	„
		Race noire	4	„	„	„
Étrangers expulsés		Européens	8	„	„	„
Transportés volontaires		Européens	1	„	„	„
FEMMES.						
1 ^{re} Catégorie .	Condamnées aux travaux forcés	Européennes	„	„	29	91
		Race noire	„	„	14	1
2 ^e Catégorie ..	Condamnées à la reclusion	Européennes	„	„	4	10
		Race noire	„	„	2	„
3 ^e Catégorie ..	1 ^{re} section	Européennes	„	„	25	26
4 ^e Catégorie ..	1 ^{re} section	Européennes	„	„	1	20
		Race noire	„	„	7	„
TOTALS			4,890	2,062	82	148
TOTAL GÉNÉRAL			7,182			



NOUVELLE-CALÉDONIE.

Tableau de la répartition suivant les catégories pénales et l'état civil des transportés.

CATÉGORIES PÉNALES.	HOMMES.		FEMMES.		
	CÉLIBATAIRES ou veufs.	MARIÉS.	CÉLIBATAIRES ou veuves.	MARIÉES.	
1 ^{re} Catégorie Condamnés aux travaux forcés	Européens	553	306	„	„
	Arabes	50	58	„	„
2 ^e Catégorie Reclusionnaires coloniaux	„	„	„	„	
3 ^e Catégorie Repris de justice	„	„	„	„	
4 ^e Catégorie Libérés astreints à résidence	Européens	6	5	„	„
	Arabes	„	„	„	„
Libérés non astreints à résidence	„	„	„	„	
TOTAL	609	369	„	„	
Effectif des transportés et des libérés au 31 décembre 1867	978				

GUYANE FRANÇAISE.

Tableau des condamnations prononcées contre les transportés par les Conseils de guerre de la colonie en 1866.

CATÉGORIES PÉNALES.		DOUBLE CHAÎNE.	PEINE CAPITALE.	TRAVAUX FORCÉS À PERPÉTUITÉ.	TRAVAUX FORCÉS À TEMPS.	EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	CRIMES CONTRE		POUR ÉVASION.	RECLUSION.												
								les personnes.	les propriétés.														
1 ^{re} Catégorie..	Condamnés aux travaux forcés.....	9	7	1	60	13	90	9	4	77	„												
												Européens.	Arabes.	2	1	„	2	„	5	1	„	4	„
													Race noire.	„	1	„	1	„	2	1	1	„	„
2 ^e Catégorie..	Condamnés à la reclusion.	„	„	„	2	„	2	„	2	1	1												
3 ^e Catégorie..	Transportés pour rupture de ban.....	„	„	„	4	3	7	2	3	2	„												
												Européens.	Race noire.	„	„	„	1	„	1	„	„	„	
4 ^e Catégorie..	Libérés astreints à la rési- dence.....	„	„	„	24	8	32	3	4	25	„												
												Européens.	Arabes.	„	„	„	1	1	2	„	„	2	„
												Race noire.	„	„	„	„	1	1	„	1	„	„	
Femmes		„	„	„	„	„	„	„	„	„	„												
TOTAUX		11	9	1	95	26	142	16	16	111	1												

TABLEAU N° 20.

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Tableau des condamnations prononcées contre les transportés par les Conseils de guerre de la colonie en 1866.

CATÉGORIES PÉNALES.		PEINE CAPITALE.	TRAVAUX FORCÉS À PERPÉTUITÉ.	TRAVAUX FORCÉS À TEMPS.	TOTAL.	CRIMES CONTRE		POUR ÉVASION.
						les personnes.	les propriétés.	
1 ^{re} Catégorie.	Européens.	„	„	7	7	„	3	4
	Arabes.	„	„	„	„	„	„	„
TOTAUX		„	„	7	7	„	3	4

GUYANE FRANÇAISE.

Tableau des condamnations prononcées contre les transportés par les Conseils de guerre de la colonie en 1867.

CATÉGORIES PÉNALES.	PEINE CAPITALE.	TRAVAUX FORCÉS À PERPÉTUITÉ.	TRAVAUX FORCÉS À TEMPS.	TOTAL.	EMPRISONNEMENT.	CRIMES CONTRE		POUR ÉVASION.
						les personnes.	les propriétés.	
1 ^{re} Catégorie.. Condamnés aux travaux forcés.....	2	"	Européens... 10	12	"	2	6	4
			Arabes..... 2	2				
2 ^e Catégorie.. Condamnés à la réclusion.	"	"	Race noire... "	"	"	"	"	"
			Race noire... "	"				
3 ^e Catégorie.. Transportés pour rupture de ban.....	"	"	Européens... "	2	"	"	"	2
			Race noire... "	"				
4 ^e Catégorie.. Libérés astreints à la rési- dence.....	1	"	Européens... 3	4	"	1	2	1
			Race noire... "	"				
			Arabes..... "	"				
Femmes	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	3	"	15	20	2	3	8	9

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Tableau des condamnations prononcées contre les transportés par les Conseils de guerre de la colonie en 1867.

CATÉGORIES PÉNALES.	EMPRISONNEMENT.	PEINE CAPITALE.	TRAVAUX FORCÉS À PERPÉTUITÉ.	TRAVAUX FORCÉS À TEMPS.	TOTAL.	CRIMES CONTRE		POUR ÉVASION.
						les personnes.	les propriétés.	
1 ^{re} Catégorie. { Européens.....	1	2	"	5	8	3	"	5
Libérés européens.....	1	"	"	"	1	"	"	1
TOTAUX	2	2	"	5	9	3	"	6

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Classement des transportés d'après leur conduite.

(Décision du Gouverneur en date du 25 janvier 1865.)

CATÉGORIES PÉNALES.	NOMBRE des TRANSPORTÉS INSCRITS				NOMBRE DES TRANSPORTÉS		
	à la 1 ^{re} classe.	à la 2 ^e classe.	à la 3 ^e classe.	à la 4 ^e classe.	employés chez les particuliers.	passés d'une classe inférieure à une classe supérieure.	passés d'une classe supérieure à une classe inférieure.
1 ^{re} Catégorie. {							
Condamnés aux travaux							
forcés. {							
Européens.	313	247	189	45	64	56	39
Arabes.	4	43	61	1	//	//	3
2 ^e Catégorie. . Reclusionnaires coloniaux.	//	//	//	//	//	//	//
3 ^e Catégorie. . Repris de justice.	//	//	//	//	//	//	//
4 ^e Catégorie. {							
1 ^{re} section. Libérés as-							
treints à ré-							
sidence. . . {							
Européens.	//	//	//	//	//	//	//
Arabes.	//	//	//	//	//	//	//
2 ^e section. Libérés non astreints à résidence.	//	//	//	//	//	//	//
TOTAUX.	317	290	250	46	64	56	42
	967						

GUYANE ET NOUVELLE-CALÉDONIE.

Comparaison des crédits et des dépenses depuis la création des établissements pénitentiaires jusqu'à la fin de 1866.

EXERCICES.	CRÉDITS	DÉPENSES.	EXCÉDANT	SOMMES	TOTAL.
	EN RÉGLEMENT de compte.		DE CRÉDIT annulé en règlement d'exercice.	VIRÉES en cours ou en règlement d'exercice à d'autres services.	EXCÉDANTS RÉELS des crédits sur ceux alloués par le budget.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1852.....	2,278,000 00	2,273,856 60	4,143 37	"	4,143 37
1853.....	2,288,000 00	2,284,307 98	3,692 02	"	3,692 02
1854.....	2,678,000 00	2,676,121 60	1,878 40	"	1,878 40
1855.....	3,077,812 50	2,987,428 98	90,383 58	"	90,383 58
1856.....	3,724,520 00	3,724,032 42	487 58	"	487 58
1857.....	3,401,878 00	2,084,790 97	1,317,087 03	"	1,317,087 03
1858.....	2,999,952 90	2,465,876 62	534,076 28	"	534,076 28
1859.....	3,016,188 70	3,003,394 58	12,794 12	"	12,794 12
1860.....	3,406,439 25	3,015,378 96	391,060 29	515,000 00	906,060 29
1861.....	3,715,463 33	3,516,660 20	198,803 13	150,000 00	348,803 13
1862.....	4,306,779 40	3,755,285 55	551,493 85	"	551,493 85
1863.....	4,626,204 91	4,505,123 33	122,081 58	315,000 00	437,081 58
1864.....	4,917,540 00	4,559,586 48	357,953 52	100,000 00	457,953 52
1865.....	4,478,124 75	4,125,422 80	352,701 95	530,000 00	882,701 95
1866 (1).....	5,008,397 59	4,981,401 47	26,996 12	"	26,996 12
TOTAUX.....	53,923,301 33	49,958,668 51	3,965,632 82	1,610,000 00	5,575,632 82
			5,575,632 ^f 82°		

(1) Le compte de 1867 n'est pas encore définitivement arrêté. Le crédit alloué était de 5,009,000 francs; mais il a dû être augmenté par virement d'une somme de 584,000 francs pour couvrir un excédant de dépenses. Cet excédant provenait de ce que l'effectif a été plus fort que celui qu'on avait prévu au budget, et de ce qu'il a fallu activer les constructions des pénitenciers de la Nouvelle-Calédonie, vers laquelle devaient être dirigés dorénavant tous les condamnés européens.

STATE OF TEXAS

COUNTY OF []

No. of []	[]	[]	[]	[]	[]
1	[]	[]	[]	[]	[]
2	[]	[]	[]	[]	[]
3	[]	[]	[]	[]	[]
4	[]	[]	[]	[]	[]
5	[]	[]	[]	[]	[]
6	[]	[]	[]	[]	[]
7	[]	[]	[]	[]	[]
8	[]	[]	[]	[]	[]
9	[]	[]	[]	[]	[]
10	[]	[]	[]	[]	[]
11	[]	[]	[]	[]	[]
12	[]	[]	[]	[]	[]
13	[]	[]	[]	[]	[]
14	[]	[]	[]	[]	[]
15	[]	[]	[]	[]	[]
16	[]	[]	[]	[]	[]
17	[]	[]	[]	[]	[]
18	[]	[]	[]	[]	[]
19	[]	[]	[]	[]	[]
20	[]	[]	[]	[]	[]
21	[]	[]	[]	[]	[]
22	[]	[]	[]	[]	[]
23	[]	[]	[]	[]	[]
24	[]	[]	[]	[]	[]
25	[]	[]	[]	[]	[]
26	[]	[]	[]	[]	[]
27	[]	[]	[]	[]	[]
28	[]	[]	[]	[]	[]
29	[]	[]	[]	[]	[]
30	[]	[]	[]	[]	[]
31	[]	[]	[]	[]	[]
32	[]	[]	[]	[]	[]
33	[]	[]	[]	[]	[]
34	[]	[]	[]	[]	[]
35	[]	[]	[]	[]	[]
36	[]	[]	[]	[]	[]
37	[]	[]	[]	[]	[]
38	[]	[]	[]	[]	[]
39	[]	[]	[]	[]	[]
40	[]	[]	[]	[]	[]
41	[]	[]	[]	[]	[]
42	[]	[]	[]	[]	[]
43	[]	[]	[]	[]	[]
44	[]	[]	[]	[]	[]
45	[]	[]	[]	[]	[]
46	[]	[]	[]	[]	[]
47	[]	[]	[]	[]	[]
48	[]	[]	[]	[]	[]
49	[]	[]	[]	[]	[]
50	[]	[]	[]	[]	[]
51	[]	[]	[]	[]	[]
52	[]	[]	[]	[]	[]
53	[]	[]	[]	[]	[]
54	[]	[]	[]	[]	[]
55	[]	[]	[]	[]	[]
56	[]	[]	[]	[]	[]
57	[]	[]	[]	[]	[]
58	[]	[]	[]	[]	[]
59	[]	[]	[]	[]	[]
60	[]	[]	[]	[]	[]
61	[]	[]	[]	[]	[]
62	[]	[]	[]	[]	[]
63	[]	[]	[]	[]	[]
64	[]	[]	[]	[]	[]
65	[]	[]	[]	[]	[]
66	[]	[]	[]	[]	[]
67	[]	[]	[]	[]	[]
68	[]	[]	[]	[]	[]
69	[]	[]	[]	[]	[]
70	[]	[]	[]	[]	[]
71	[]	[]	[]	[]	[]
72	[]	[]	[]	[]	[]
73	[]	[]	[]	[]	[]
74	[]	[]	[]	[]	[]
75	[]	[]	[]	[]	[]
76	[]	[]	[]	[]	[]
77	[]	[]	[]	[]	[]
78	[]	[]	[]	[]	[]
79	[]	[]	[]	[]	[]
80	[]	[]	[]	[]	[]
81	[]	[]	[]	[]	[]
82	[]	[]	[]	[]	[]
83	[]	[]	[]	[]	[]
84	[]	[]	[]	[]	[]
85	[]	[]	[]	[]	[]
86	[]	[]	[]	[]	[]
87	[]	[]	[]	[]	[]
88	[]	[]	[]	[]	[]
89	[]	[]	[]	[]	[]
90	[]	[]	[]	[]	[]
91	[]	[]	[]	[]	[]
92	[]	[]	[]	[]	[]
93	[]	[]	[]	[]	[]
94	[]	[]	[]	[]	[]
95	[]	[]	[]	[]	[]
96	[]	[]	[]	[]	[]
97	[]	[]	[]	[]	[]
98	[]	[]	[]	[]	[]
99	[]	[]	[]	[]	[]
100	[]	[]	[]	[]	[]

[]

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.....	1
CHAPITRE I ^{er} . Guyane.....	2
Aperçu général.....	2
Organisation, travail et discipline.....	4
Colonisation, concessions.....	7
État sanitaire.....	11
CHAPITRE II. Nouvelle-Calédonie.....	12
Organisation, travail et discipline.....	12
État sanitaire.....	17

ANNEXES.

TABLEAUX STATISTIQUES.

TABLEAU N° 1. Mouvement du personnel transporté depuis 1852 jusqu'au 31 décembre 1867.	
Guyane.....	22
Nouvelle-Calédonie.....	23
TABLEAU N° 2. Répartition des transportés au 31 décembre 1867.	
Guyane.....	24
Nouvelle-Calédonie.....	25

TABLEAU N° 3.	État des fonctionnaires et agents employés sur les pénitenciers en 1867.	
	Guyane.....	26
	Nouvelle-Calédonie.....	27
TABLEAU N° 4.	État général de la mortalité depuis le début de la transportation jusques et y compris l'année 1867.	
	Guyane.....	28
	Nouvelle-Calédonie.....	29
TABLEAU N° 5.	Statistique des hôpitaux sur les pénitenciers.	
	Guyane, de 1860 à 1867 inclus.....	30
	Nouvelle-Calédonie, de 1864 à 1867 inclus.....	30
TABLEAU N° 6.	Relevé sommaire des punitions.	
	Guyane, de 1860 à 1867 inclus.....	31
	Nouvelle-Calédonie, de 1864 à 1867 inclus.....	31
TABLEAU N° 7.	État des productions sur les pénitenciers et emploi du temps des transportés.	
	Guyane, en 1866.....	32
	Guyane, en 1867.....	33
TABLEAU N° 8.	État indicatif des journées de travail cédées par le service de la transportation, soit aux particuliers, soit aux services publics.	
	Guyane, en 1866 et 1867.....	34
TABLEAU N° 9.	État des valeurs immobilières et mobilières des pénitenciers au 31 décembre 1866. (Propriété de l'État.)	
	Guyane.....	34
TABLEAU N° 10.	État de la population établie sur les concessions au Maroni et à Kourou, au 31 décembre 1867.	
	Guyane.....	35
TABLEAU N° 11.	État de la production annuelle en industrie et culture pour les concessions du Maroni.	
	Guyane, de 1863 à 1867.....	36

TABLEAU N° 12. État des valeurs mobilières et immobilières au 31 décembre 1866. (Concessions au Maroni, propriétés des concessionnaires).

Guyane..... 37

TABLEAU N° 13. Ration des transportés.

Guyane..... 38

Nouvelle-Calédonie..... 39

TABLEAU N° 14. Nombre et répartition des malades par nature de maladie.. 40

Guyane..... { en 1866..... 40-41
 en 1867..... 42-43

Nouvelle-Calédonie { en 1866..... 44-45
 en 1867..... 44-45

TABLEAU N° 15. Durée de la transportation que les condamnés ont encore à accomplir au 31 décembre 1867.

Guyane..... 46

Nouvelle-Calédonie..... 47

TABLEAU N° 16. Classification des transportés suivant leur profession.

Guyane..... 48

Nouvelle-Calédonie..... 49

TABLEAU N° 17. Répartition des transportés sous le rapport de l'instruction (31 décembre 1867).

Guyane..... 50

Nouvelle-Calédonie..... 51

TABLEAU N° 18. Classification des transportés suivant leur religion.

Guyane..... 52

Nouvelle-Calédonie..... 53

TABLEAU N° 19. Répartition des transportés suivant leur catégorie pénale et leur état civil.

Guyane..... 54

Nouvelle-Calédonie..... 55

TABLEAU N° 20. Condamnations prononcées contre les transportés par les conseils de guerre de la colonie..... 56

CARTE
de la
GUYANE FRANÇAISE

indiquant
LES ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

par
V. A. MALTE-BRUN

MDCCLXVII.

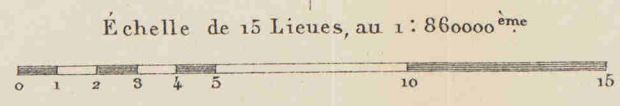
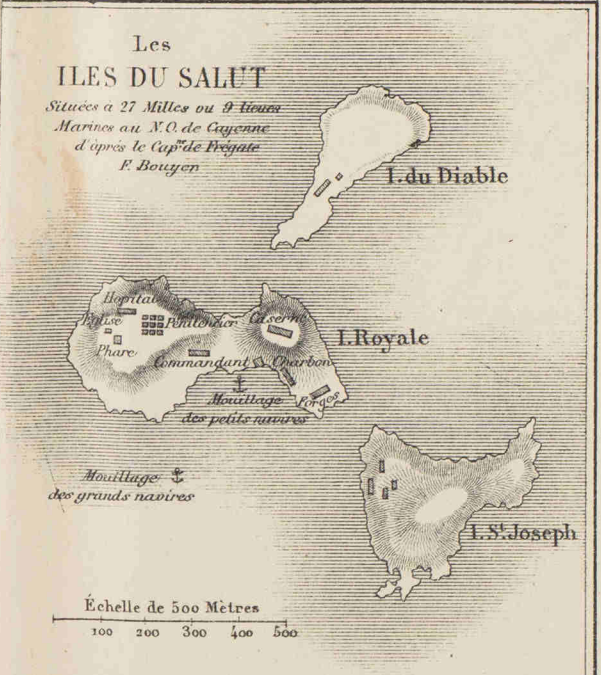
N.B. On a fait usage pour cette Carte de celle du D^r Leblond

Correspondant de l'Institut, 1787.

Les positions soulignées
sont celles où il y a des établissements
ou des Colonies pénitentiaires.



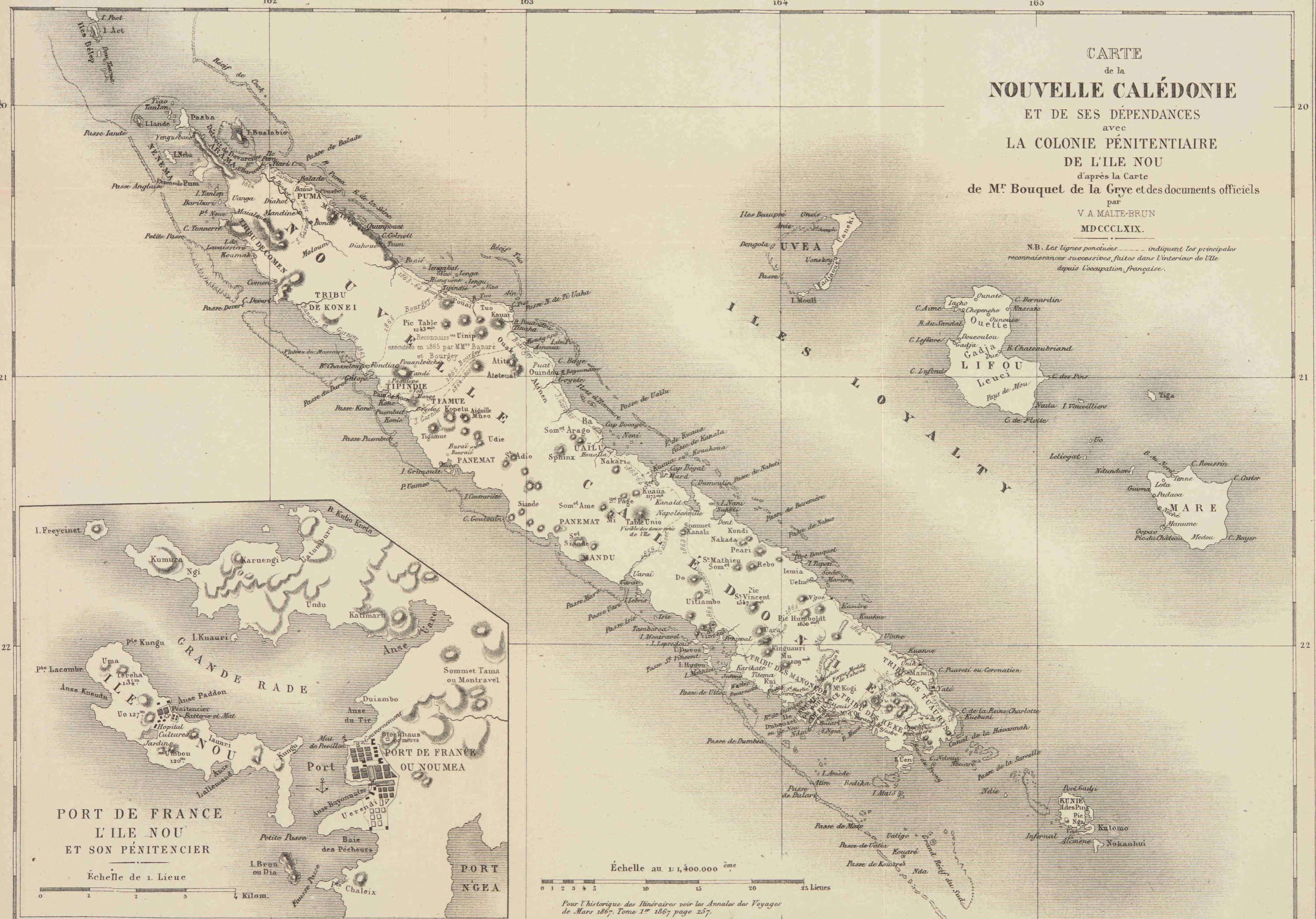
N.B. Toutes les rivières de la Guyane sont impraticables à la navigation intérieure à cause de leurs nombreux sauts ou rapides.



Long. Occid^{le} du Méridien de Paris.

CARTE
de la
NOUVELLE CALÉDONIE
ET DE SES DÉPENDANCES
avec
LA COLONIE PÉNITENTIAIRE
DE L'ILE NOU
d'après la Carte
de M^r Bouquet de la Grye et des documents officiels
par
V. A. MALTE-BRUN
MDCCLXIX.

N.B. Les lignes ponctuées indiquent les principales reconnaissances successives faites dans l'intérieur de l'île depuis l'occupation française.



PORT DE FRANCE
L'ILE NOU
ET SON PÉNITENCIER

Echelle de 1. Lieue

Echelle au 1:1,400,000^{ème}

0 1 2 3 4 5 10 15 20 25 Lieues

Pour l'histoire des Itinéraires voir les Annales des Voyages de Mars 1867, Tome 1^{er} 1867 page 257.